

La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles

INTRODUCTION

Sandrine DEROO, Conseil général de la Seine-Saint-Denis

PAGES 22

LA TRAME VERTE ET BLEUE EN SEINE-SAINT-DENIS : DE LA RÉALITÉ SCIENTIFIQUE AUX DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

Laura ALBARIC, Conseil général de la Seine-Saint-Denis

PAGES 23 - 33

ÉVALUATION DE LA CONNECTIVITÉ FLORISTIQUE EN SEINE-SAINT-DENIS

Gilles PLATTNER, Romain LORILLIERE, Noëlie MAUREL,
Jawad ABDELKRIM et Colin FONTAINE, Muséum national d'Histoire naturelle

PAGES 34 - 40

PEUT-ON SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DE TRAMES VERTES ET BLEUES ? QUAND MÉDIATION RIME AVEC EXPÉRIMENTATION

Odile LE FAOU, Conseil général de la Seine-Saint-Denis

PAGES 41 - 49

LE JARDIN PARTAGÉ DU MOULIN NEUF : UNE ENQUÊTE ANTHROPOLOGIQUE

Laura OUDIN

PAGES 50 - 55

Sandrine DEROO
Directrice de la nature,
des paysages et de la biodiversité du
Département de la Seine-Saint-Denis



Introduction

La Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité entretient des relations étroites avec le monde scientifique, notamment avec le MNHN, particulièrement impliqué dans l'activité de l'ODBU. Ce partenariat influence notre façon d'appréhender les questions de nature en ville, ainsi que nos méthodes d'aménagement, de gestion et de suivi dans les projets dans et hors parcs départementaux. Depuis plusieurs années, nous souhaitons effectivement aller au-delà de nos parcs et participer à une évolution des pratiques de gestion des espaces verts au cœur du tissu urbain afin, notamment, de rendre ces espaces plus favorables aux déplacements de la faune et de la flore. L'appel à projets du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'élaboration de trames vertes et bleues urbaines et la valorisation de friches a été pour nous une formidable opportunité

d'accompagner techniquement divers acteurs du territoire (bailleur privé, groupement d'intérêt économique, collectivités...) sur des projets innovants en matière d'aménagement, de gestion et/ou de médiation avec le public. Il a aussi permis de finaliser le modèle de connectivités floristiques du CESCO (Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation, MNHN-CNRS-UPMC UMR 7204) expérimenté sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, modèle qui a largement guidé nos réflexions pour l'élaboration d'une enveloppe de trame verte et bleue départementale.

C'est avec grand plaisir que je vous invite à parcourir les réalisations que nous avons menées dans le cadre de notre projet lauréat «La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis: de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles».

Laura ALBARIC
ODBU - DNPB - Département de la Seine-
Saint-Denis
Hôtel du Département
93006 BOBIGNY Cedex
Tél.: 01 43 93 95 70
E-mail: lalbaric@cg93.fr



Présentation du projet départemental lauréat de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a sélectionné en 2011 le projet du Département de la Seine-Saint-Denis et du MNHN pour travailler sur les trames vertes et bleues en ville. L'objectif de ce travail est double: comprendre comment fonctionnent les connectivités écologiques sur le territoire départemental, mais également accompagner des acteurs du territoire pour décliner localement des actions en faveur des trames vertes et bleues et de la nature dans la ville. La sélection des sites pilotes s'est faite de façon à travailler avec des acteurs «types» dont le rôle était pressenti comme majeur pour le maintien de la trame verte et bleue sur notre territoire:

- les gestionnaires de voirie,
- les bailleurs sociaux, qui gèrent un parc très important en Seine-Saint-Denis (environ 189 000 logements), et les habitants,
- les gestionnaires de zones d'activité qui gèrent au quotidien des surfaces d'espaces verts très importantes (de grandes zones d'activité sont, par ailleurs, présentes au nord-est du territoire, à proximité de l'arc vert de la Seine-Saint-Denis), ainsi que les salariés travaillant sur ce site,
- les services aménagement des villes qui travaillent sur le devenir des friches.



INTRODUCTION

Dès 2004, la France marque sa volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques, en lançant sa Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). C'est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique. Cette stratégie fixe pour ambition commune de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité. En 2011, plusieurs appels à projets ont été lancés par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, afin de soutenir la réalisation de projets répondant aux engagements de la SNB. Le Département de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec le MNHN, a répondu en 2011 à l'appel à projets «Élaboration de trames vertes et bleues urbaines et valorisation de friches» et sa proposition, «De la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles», a été sélectionnée en 2012.

La Seine-Saint-Denis présente des espaces naturels

insoupçonnés, riches en biodiversité. Elle est aussi très fortement urbanisée et son territoire est très morcelé entre ces pôles de nature. Par conséquent, le Département fait de la mise en place de la trame verte et bleue – des circulations entre grands espaces verts dédiés aux espèces de la faune et de la flore – un enjeu majeur, afin de préserver sa biodiversité urbaine et assurer le bien-être des habitants. Le projet départemental a eu pour ambition de toucher l'ensemble des acteurs du territoire par des actions allant du scientifique à l'opérationnel. Dans l'approche développée, la mise en place de la trame ne s'est pas résumée à la création d'un maillage vert et bleu entre les pôles de nature. Il s'agissait de définir la trame verte et bleue départementale et de partager ce nouveau concept avec les acteurs du territoire, en le rendant compréhensible et opérationnel. Des aménagements ou des mesures de gestion ont ainsi été proposés afin que cette trame soit fonctionnelle, à la fois pour les espèces, pour la dynamique des écosystèmes et pour les hommes...

OBJECTIFS ET ENJEUX

Le projet présenté, «La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis: de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles», a deux objectifs principaux:

- définir et comprendre le fonctionnement de la trame verte et bleue (TVB) en Seine-Saint-Denis sur la base d'un modèle scientifique de connectivités floristiques développé par le MNHN, afin d'identifier les secteurs où agir en priorité ;
- concevoir des outils d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs du territoire pour partager le concept et faciliter l'évolution des pratiques pour sa préservation, afin, à terme, de pouvoir déployer ces outils auprès des gestionnaires acteurs de la TVB départementale identifiée.

Du modèle de connectivité floristique à la définition de l'enveloppe trame verte et bleue départementale

Les chercheurs du MNHN ont travaillé à identifier comment fonctionnent les connectivités écologiques sur le territoire très urbanisé de la Seine-Saint-Denis, en se fondant sur la dispersion de graines. L'article "Évaluation de la connectivité floristique en Seine-Saint-Denis" (Plattner *et al.* 2014 [1]) de ce numéro du Biodiversitaire revient plus précisément sur l'étude que le MNHN a menée et sur les résultats obtenus. C'est sur la base de ce modèle, couplé aux données issues du SRCE (Schéma régional de cohérence écologique de la Région Île-de-France) et aux sites de la Seine-Saint-Denis à caractère naturel et à forte valeur écologique (cartographie des habitats du CBNBP), qu'un travail de définition d'une enveloppe optimale pour la TVB en Seine-Saint-Denis a été entrepris.

Il s'agissait d'identifier les tissus urbains les plus perméables d'un point de vue écologique, c'est-à-dire les supports de déplacement des espèces. Certaines empruntent des voies linéaires (corridors, liaisons), d'autres se déplacent par pas japonais.

Le modèle du MNHN a été déterminant dans la compréhension du fait qu'en milieu urbain dense, il n'est pas uniquement question de corridors et de liaisons, mais bien de la capacité du tissu urbain à faciliter les déplacements des espèces. C'est ce que l'on appelle la perméabilité écologique du tissu urbain. L'enveloppe ainsi produite est volontairement large, car en milieu urbain dense et en mutation, la présence de tout espace vert entre les réservoirs est, en soi, un enjeu.

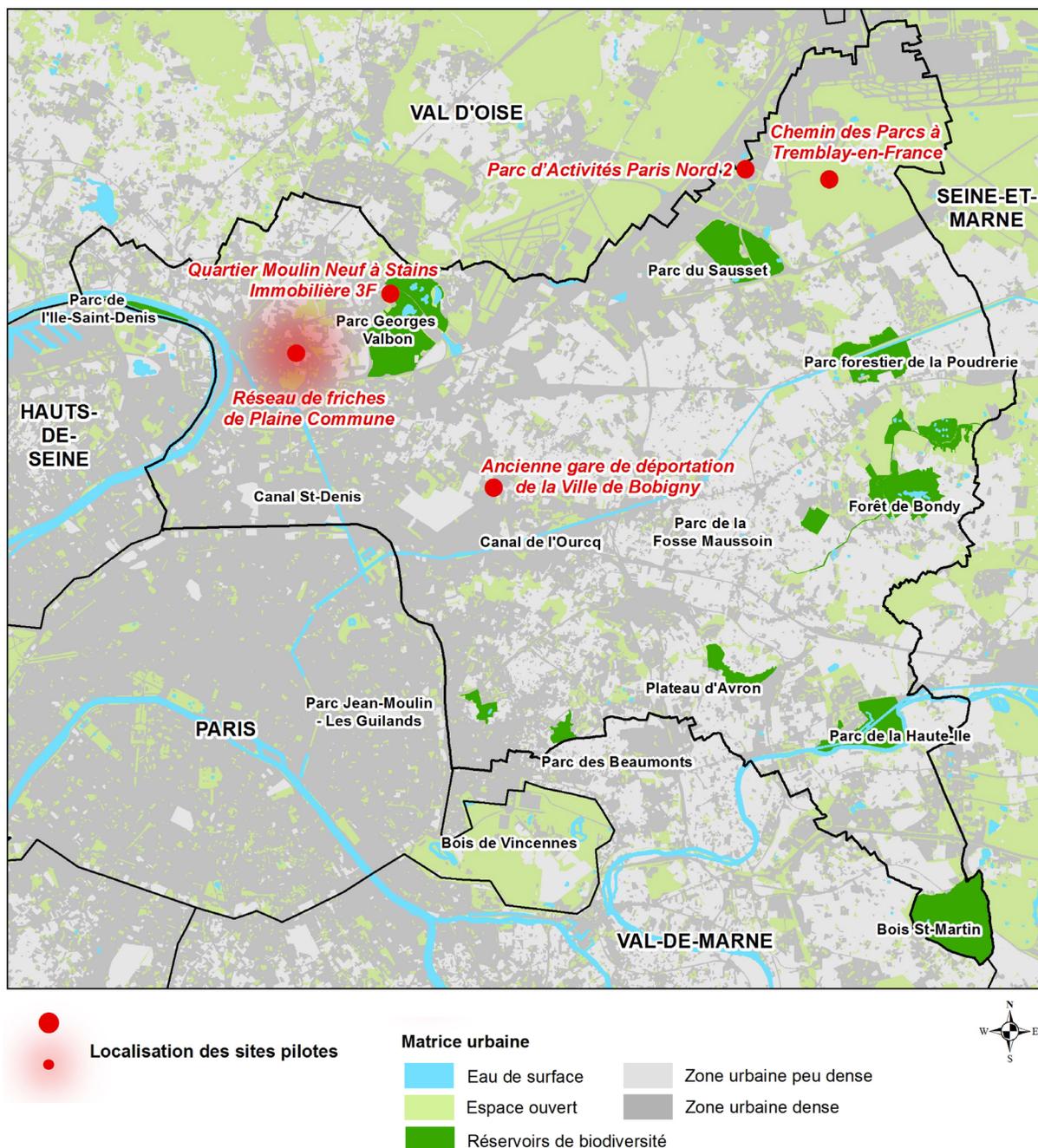
L'accompagnement des acteurs, gestionnaires d'espaces verts

Les services départementaux ont souhaité être le plus démonstratif et opérationnel possible sur le sujet de la trame verte et bleue, très abstrait pour de nombreux acteurs.

Le projet départemental s'est intéressé à l'évolution des pratiques de gestion. Pour ce faire, les services départementaux ont voulu bien identifier les besoins et les attentes de différents gestionnaires, pour les accompagner le plus efficacement possible dans l'évolution de leurs pratiques. Les objectifs de cet accompagnement, pour une évolution des pratiques de gestion, ont donc été de :

- développer des outils pour sensibiliser les différents acteurs territoriaux et les citoyens à la biodiversité qui les entoure et aux enjeux liés aux connectivités du paysage, pour les amener à jouer un rôle dans l'amélioration de la trame verte et bleue ;
- mettre en œuvre ces outils sur des sites pilotes identifiés comme secteurs-clés de la déclinaison de la trame verte et bleue urbaine sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Cinq sites dits "pilotes" ont été sélectionnés afin de rendre compte de ce qu'il était réellement possible de faire pour améliorer le déplacement des espèces en ville.

LA TRAME VERTE ET BLEUE EN SEINE-SAINT-DENIS : LOCALISATION DES CINQ SITES PILOTES DU PROJET DÉPARTEMENTAL.



PRÉSENTATION DES 5 SITES « PILOTES » ET DES ACTIONS MENÉES



Le site de l'ancienne gare de déportation de Bobigny, en juin 2014 -
© Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

L'ancienne gare de déportation de la ville de Bobigny

Contexte:

Le site d'étude correspond à l'ancienne gare ferroviaire de Bobigny, utilisée comme lieu de départ des Juifs de France internés au camp de Drancy, de l'été 1943 à l'été 1944. En 13 mois, 22 500 Juifs sont déportés de cette gare de marchandises, ce qui lui confère aujourd'hui son statut de lieu de mémoire et de monument historique. De 1954 à 2005, le site, utilisé par un ferrailleur, servait de lieu de stockage de métaux. Sur ce site de 3,5 ha, la ville de Bobigny a le projet de mettre en valeur le lieu de mémoire, en y aménageant un jardin en friche et en favorisant la biodiversité présente localement.

Ce site situé en zone urbaine dense et pauvre en espaces verts, est entouré par plusieurs axes de communication (RD115 et future ligne du Tram Express Nord). Il présente de multiples enjeux au titre de la trame verte et bleue:

- Sa valeur patrimoniale intrinsèque: c'est un espace calme et paisible, où la nature reprend ses droits, constituant une réserve de biodiversité. Un tiers des espèces de plantes, d'insectes et d'oiseaux présents en Seine-Saint-Denis, vivent dans les friches urbaines et ferroviaires [2].
- Sa valeur fonctionnelle au sens de la TVB: il bénéficie d'un potentiel fonctionnel élevé, grâce à sa localisation, contigüe à des voies linéaires.

La zone d'étude peut ainsi être connectée à l'ouest avec le cimetière parisien de Pantin-Bobigny, au sud avec les friches herbacées présentes à proximité de la gare de triage de Pantin, et au sud-est avec le parc départemental de la Bergère et le canal de l'Ourcq. Une connexion avec un milieu boisé situé plus au sud, sur la commune de Romainville, semble complexe pour la faune – non volante particulièrement – car le tissu urbain est dense et très faiblement végétalisé.

Actions réalisées:

Les services départementaux, accompagnés du bureau d'étude Ecoter et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), ont assisté la ville dans la conception et la programmation de ce jardin, sur le volet biodiversité. Sur la base d'un diagnostic écolo-

gique, un plan de gestion écologique regroupant un ensemble de propositions de bonnes pratiques de gestion favorisant la biodiversité et respectant l'accueil du public a été réalisé.



Le Calament des champs - © CBNBP, Sébastien FILOCHE.



La Chondrille à tiges de jonc - © CBNBP, F. PERRIAT.



La Linaire rampante - © CBNBP, Sébastien FILOCHE.



Le Brome des toits - © CBNBP.

Résultats:

Valeur patrimoniale du site

147 espèces végétales ont été recensées, dont quatre remarquables, rares, voire très rares, aux échelles départementale et régionale: le Calament des champs, la Chondrille à tiges de jonc, la Linaire rampante et le Brome des toits.

Du côté de la faune, une espèce peu commune en Île-de-France et très intéressante a été repérée. Il s'agit de l'Oedipode aigue-marine, orthoptère que l'on retrouve dans les endroits secs à végétation basse et ouverte, et de plus en plus sur des terrains issus des activités humaines, comme les carrières et sablières, mais aussi le ballast des voies ferrées. Oiseaux, chauves-souris, reptiles et autres insectes font également partie du cortège inventorié. Cette étude conforte les résultats du MNHN sur l'importance de la présence de ces espaces en milieu urbain.



L'Oedipode aigue-marine - © CBNBP.

Valeur fonctionnelle

La zone d'étude est composée de friches herbacées et de fourrés arbustifs à arborés. Les fourrés constituent un lieu de vie pour les oiseaux (passereaux), et un refuge pour les insectes et reptiles présents sur les parcelles en friche herbacée. Les friches herbacées sont, quant à elles, un habitat de vie pour les insectes (rhopalocères et orthoptères notamment) et les reptiles. Des connexions sont possibles avec des sites présents à proximité (de

superficie restreinte), en empruntant les couloirs de déplacements que représentent les voies ferrées.

Les aspects fonctionnels ont en effet montré un isolement du site par rapport aux principaux corridors et noyaux de nature relevés au SRCE. L'étude des fonctionnalités écologiques à une échelle plus locale montre en revanche de possibles relais, essentiellement par les voies ferrées.



Le réseau de friches de Plaine Commune - © Myr MURATET.

Le réseau de friches de Plaine Commune

Contexte:

Plaine Commune est une communauté d'agglomération regroupant 9 communes à l'ouest du département de la Seine-Saint-Denis. Elle dispose, parmi ses compétences, de la gestion du développement urbain et social, ainsi que celle de l'espace public, dont la gestion des parcs et jardins. 40% de ce territoire est en mutation, et, dans le cadre de son Contrat de développement

territorial avec le Grand Paris, 4200 logements par an seront à créer. En 2010, une étude sur la fonctionnalité du réseau de friches urbaines de Plaine Commune a été menée par le MNHN. Ce travail a permis de mettre en évidence le fonctionnement en réseau et de le valider scientifiquement. Ces secteurs et liaisons ont été également reconnus d'intérêt au titre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), en contexte urbain.

Actions réalisées:

Pour aller plus loin dans cette étude, le projet développé en partenariat avec Plaine Commune et le Département avait pour objectif de répondre à la question suivante: quelle position tenir sur le rôle écologique des friches dans la trame verte et bleue, au sein d'un territoire en développement?

L'objectif de ce projet est de croiser les enjeux écologiques et d'aménagement des friches au sein de ce type de territoire. Cela s'inscrit parfaitement dans les travaux de l'Agenda 21 de la communauté d'agglomération et de son étude TVB lancée en 2014, et alimentera les réflexions du Contrat de développement territorial porté par Plaine Commune.

Ainsi, une analyse sur le territoire de Plaine Commune a été proposée afin de qualifier l'intérêt écologique des friches, leur fonctionnement en réseau mais aussi leur potentiel de développement urbain, afin de croiser ces enjeux de conservation et d'urbanisation. L'étude a cherché à savoir si le nombre et la surface des friches urbaines étaient variables au cours du temps. Pour cela,

une analyse du mode d'occupation des sols (MOS) de 1982 à 2008, pour la classe nommée « terrains vacants », a été réalisée, afin de connaître l'évolution des surfaces de ces terrains vacants, le mode d'occupation du sol avant leur transformation en friche, et leur dynamique d'apparition ou de disparition.

Résultats :

L'analyse montre que le nombre de friches et leur surface moyenne sont quasiment constants sur ce territoire. Les terrains vacants couvrent 4 % de Plaine Commune depuis 30 ans. En revanche, malgré le fait que le nombre de friches présentes est constant, ce ne sont pas les mêmes qui sont recensées à chaque mise à jour du MOS : les terrains vacants sont toujours aussi nombreux, mais ils se déplacent sur le territoire. À chaque année de mise à jour du MOS, des surfaces de terrains vacants ont disparu et d'autres sont apparues et ces apparitions et disparitions se compensent pour donner cette constance dans le temps.

Concernant le passé de ces terrains vacants – leur statut avant de devenir une friche –, plus de la moitié des terrains apparus en 2008 était localisée dans des zones d'activité. En ce qui concerne leur devenir, l'attention a cette fois été focalisée sur les terrains vacants disparus en 1987 et – comme dans l'analyse précédente – sur la répartition des surfaces dans les nouveaux usages. Les 35 ha de terrains vacants existants en 1982 se sont

transformés en 29 ha d'espaces bâtis, contre seulement 6 ha d'espaces ouverts. Ils ont majoritairement été reconvertis en activités.

L'ensemble des résultats présentés dans cette étude révèle une dynamique temporelle plutôt favorable au maintien d'un réseau de friches sur Plaine commune. L'espace occupé par ces friches est constant sur le territoire, mais variable spatialement. Ces résultats restent néanmoins à approfondir en réintroduisant cette image dans un pas de temps plus large, incluant les grandes vagues d'urbanisation survenues après la Seconde Guerre mondiale et entre les années 1950 et 1970 (la construction des grands ensembles). D'autre part, il est à prévoir une accélération de cette dynamique, avec le projet du Grand Paris et l'objectif de création de 4200 logements par an sur ce territoire

Le croisement avec les projets urbains n'a pas pu être mené, la note valeur urbaine et foncière à chaque friche n'ayant pas pu être définie au cours de l'étude. Ce travail reste à mener.

Le quartier Moulin Neuf à Stains, groupe Immobilière 3F

Contexte :

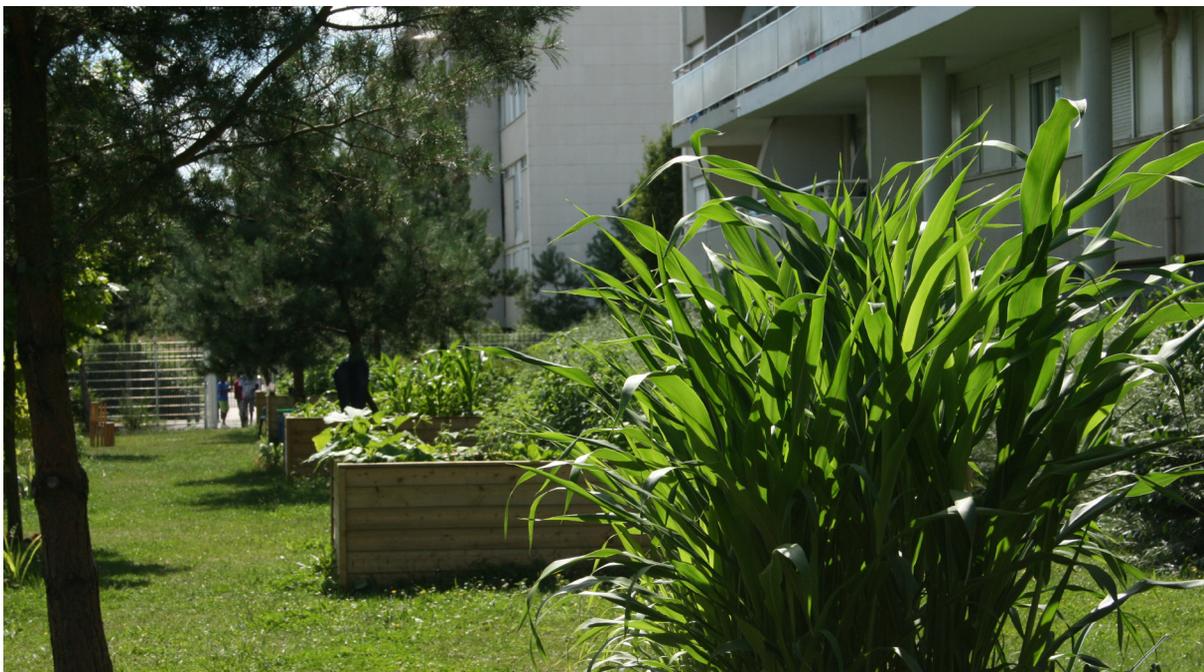
Le quartier Moulin Neuf à Stains se situe à l'ouest du parc départemental Georges-Valbon (site Natura 2000, réservoir de biodiversité identifié dans le SRCE d'Île-de-France), à proximité d'une des entrées du parc. Ce quartier a fait l'objet d'une récente opération de rénovation et le parc d'habitation et les espaces verts du site sont

gérés par le groupe Immobilière 3F. En tant que gestionnaire de surfaces très importantes d'espaces verts sur le territoire, ce bailleur joue potentiellement un rôle d'intérêt majeur en Seine-Saint-Denis et en Île-de-France. Le projet présenté, porté par I3F, associe également la ville de Stains, Plaine Commune et le Département.

Actions réalisées :

Le projet mené sur ce site pilote relève plus de la médiation. Il vise à l'appropriation des enjeux de biodiversité et de trames vertes et bleues par les habitants d'un grand ensemble, grâce à l'aménagement d'un jardin partagé en pied d'immeuble (voir les articles de ce cahier spécial : « Peut-on sensibiliser le grand public aux enjeux de trames vertes et bleues ? Quand médiation rime avec expérimentation [3] et « Le jardin partagé du Moulin Neuf : une enquête anthropologique pour une média-

tion au plus près de la population » [4]). À plus long terme, l'objectif du Département est aussi d'accompagner le bailleur I3F dans le changement de ses pratiques de gestion et d'aménagement des espaces verts, en cohérence avec sa stratégie « nature en ville ». Les services départementaux ont accompagné les partenaires du projet pour la création du jardin, le montage de la structure de gestion et la recherche de partenaires pour animer le site. Il a surtout concentré ses efforts



Le jardin partagé du quartier Moulin Neuf, en août 2013 - © Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

sur les actions de médiation. C'est l'association Le Sens de l'Humus qui a dispensé les cours de jardinage écologique au jardin. Des animations de découverte de la nature ont également été prises en charge par le Département, dans le cadre de l'évènement annuel «24H pour la biodiversité». Cette

expérience a également été l'occasion de valoriser les savoirs locaux, d'améliorer et de mutualiser les connaissances de chacun des acteurs, de travailler sur la gestion des déchets... afin de rendre le quartier encore plus agréable à vivre pour ses habitants.

Résultats:

Concrètement, en concertation avec les habitants, un jardin partagé hors-sol a été aménagé en pied d'immeuble. Il s'agissait avant tout de créer ou recréer du lien entre les individus (favoriser la solidarité, la convivialité, la vie de quartier), tout en abordant le thème de la nature en ville, grâce à l'entrée «jardin». En abordant le plus simplement possible la notion de services écosystémiques, l'objectif était que les jardinières intègrent l'importance de la biodiversité de proximité et, du même coup, la nécessité de la préserver. Ce projet a permis de toucher la population du quartier et de créer du lien

avec le parc. Les premières récoltes ont été fructueuses et une exposition de photographies installée sur les grilles du parc a permis de rendre compte du travail des jardinières. De plus, en redonnant à cet espace vert un usage positif, des effets inattendus ont été observés, comme par exemple la diminution des jets de déchets par les fenêtres. Des cours de jardinage se poursuivent ainsi que des animations assurées par les animateurs du parc Georges-Valbon, à destination des jardinières et des habitants du quartier.

Le parc d'affaires Paris Nord 2

Contexte:

Paris Nord 2 est le premier parc d'affaires privé européen, réparti sur 5 communes et deux départements (le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis). Ce site de 300 ha compte actuellement 70 ha d'espaces verts paysagers. Il est situé à proximité du parc départemental du Sausset (site Natura 2000 et réservoir de biodiversité du SRCE) et s'inscrit dans l'itinéraire du projet de Chemin des parcs, porté par le Département de la Seine-Saint-Denis. Partenaire du Département depuis 2011, le projet de Paris Nord 2 mêle à la fois préservation, création

et gestion des continuités écologiques, et médiation.

Inscrit dans une coopération entre le parc d'affaires, le lycée professionnel du paysage et de l'environnement Fénelon de la commune de Vaujours et le Département, l'objectif était de créer un «open verger» ou «verger en libre service», lui-même intégré à un chemin de la biodiversité: une prairie en partie créée, un «open verger» et des hôtels à insectes (un hôtel est déjà créé et implanté sur le site de la prairie fleurie).



La prairie et l'hôtel à insectes du parc privé d'affaires Paris Nord 2, à l'été 2012 - © Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Actions réalisées:

Dans un premier temps, les élèves du lycée professionnel du paysage et de l'environnement Fénelon ont travaillé sur des propositions d'aménagement du verger. Trois projets ont été sélectionnés par un jury technique, puis soumis au vote des salariés travaillant sur le parc d'affaires. Des panneaux de présentation des propositions des étudiants ont été réalisés et une exposition sur la thématique TVB présentée aux salariés. Des

dégustations de pommes ont été organisées avec la Société régionale d'horticulture de Montreuil (SRHM), dans l'un des restaurants inter-entreprises du parc (le plus proche de l'implantation du verger). Les salariés ont pu donner leur avis sur le goût des fruits et ceux qu'ils auraient voulu voir planter. Enfin, les étudiants du lycée professionnel ont réalisé les travaux d'aménagement et de plantation du verger.

Résultats:

Inédite sur notre territoire, la création d'un verger en libre-service à destination des salariés du parc d'affaires Paris Nord 2 est un levier d'action intéressant pour débattre de la question de la trame verte et bleue, avec le gestionnaire et les salariés. Par ailleurs, cette action répond aux objectifs d'amélioration continue que s'est

fixés Paris Nord 2 en matière de prise en compte de l'environnement. À plus long terme, le groupe d'intérêt économique ambitionne de diversifier les paysages du parc, de créer des habitats favorables à la biodiversité locale, d'adapter des méthodes de gestion, tout en sensibilisant les salariés aux questions liées à la biodiversité.

Le Chemin des parcs, RD 40, Direction de la nature des paysages et de la biodiversité du Département de la Seine-Saint-Denis

Contexte:

Le dernier site pilote est constitué par le tronçon T14 du Chemin des parcs sur la RD40, à Tremblay-en-France. Le Chemin des parcs est un projet départemental visant à créer un réseau écologique de liaisons douces reliant les espaces verts de la Seine-Saint-Denis. Ce tronçon, réalisé en 2010, représente 10 ha d'espaces verts répar-

tis sur 3,5 km. Par ses partis pris d'aménagement et de gestion, le Chemin des parcs vise à créer des liaisons écologiques fonctionnelles: création de milieux ouverts et humides, diversification des habitats et gestion écologique. C'est une déclinaison opérationnelle de la trame verte et bleue.



Le Chemin des parcs aux abords de la RD40 - © Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Actions réalisées:

Des aménagements favorables à la faune et à la flore ont été réalisés: reprise des berges du ru du Sausset, plantation en mélange d'essences locales intéressantes pour la faune (productrices de fruits aux différentes saisons, plantes mellifères, etc.) dans des haies libres, création de bandes boisées pluristratifiées, mise en

place de noues pour casser la vitesse de circulation de l'eau avec des zones d'infiltration des eaux pluviales. Conformément à son plan de gestion en 2010, le site fait l'objet d'une gestion différenciée (prairies, friches, fourrés, mares) depuis 3 ans, à laquelle un suivi floristique est associé (CBNBP).

Résultats:

Dans le cadre de la réponse à l'appel à projets de la SNB, le Département a réalisé une fiche technique sur la gestion et le suivi du site. Ce document met en évidence l'évolution des milieux et les objectifs à fixer en

termes de qualité et de fonctionnalité des trames vertes et bleues éco-paysagères. Ce document est diffusable à d'autres gestionnaires ou maîtres d'ouvrages pour la création de trames vertes et bleues fonctionnelles.

CONCLUSION

L'appel à projets du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, lancé dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, a été pour le Département de la Seine-Saint-Denis une réelle opportunité de développement d'une démarche transversale, innovante et structurée autour de la trame verte et bleue. À l'issue de ce projet, les résultats ont permis de créer un outil de mesure des connectivités du paysage standardisé, validé et applicable à tout autre territoire urbanisé, mais également une analyse territoriale des enjeux et donc une enveloppe fonctionnelle de la TVB en Seine-Saint-Denis. Enfin, la production d'un ensemble d'outils opérationnels – disponibles en ligne sur le site Internet des parcs départementaux

(<http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr>), dans l'onglet «Ressources pour les professionnels» – adaptés à tous les acteurs du territoire, sous forme de guides, fiches, formations et actions de sensibilisation, va permettre d'accompagner tous les usagers et gestionnaire de la Seine-Saint-Denis.

L'impulsion ainsi lancée va permettre de continuer le travail engagé sur la TVB, notamment le développement d'actions de communication et d'accompagnement en direction des collectivités et gestionnaires du territoire de la Seine-Saint-Denis, pour la déclinaison de leur trame verte et bleue à une échelle plus locale.

BIBLIOGRAPHIE

[1] PLATTNER Gilles, LORILLIERE Romain, MAUREL Noëlie, ABDELKRIM Jawad, FONTAINE Colin (2014). «Évaluation de la connectivité floristique en Seine-Saint-Denis», Biodiversitaire 6, p.34

[2] MURATET Audrey, FONTAINE Colin, SHWARTZ Assaf, BAUDE Mathilde, MURATET Myr (2011). *Terrains vagues en Seine-Saint-Denis*, Paris: Bibliothèque centrale du MNHN.

[3] LE FAOU Odile (2014). «Peut-on sensibiliser le grand public aux enjeux de trames vertes et bleues? Quand médiation rime avec expérimentation: retour sur deux tests «grandeur nature» du projet départemental», Biodiversitaire 6, p.41

[4] OUDIN Laura (2014). «Le jardin partagé du Moulin Neuf: une enquête anthropologique pour une médiation au plus près de la population», Biodiversitaire 6, p.50

Les données récoltées ont également permis d'alimenter la base de données départementale de l'ODBU sur le patrimoine naturel, ainsi que le SINP national (Système d'Information sur la Nature et les Paysages).

Gilles PLATTNER, Romain LORILLIERE, Noëlie MAUREL,
Jawad ABDELKRIM et Colin FONTAINE

Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation
(MNHN-CNRS-UPMC UMR 7204 CESCO),

55 rue Buffon,

75005 PARIS

E-mail: plattner@gmail.com, lorrilliere@mnhn.fr,
maurel.noelie@gmail.com, jawad@mnhn.fr, cfontaine@mnhn.fr



Évaluation de la connectivité floristique en Seine-Saint-Denis

RÉSUMÉ

Dans le contexte de la mise en place de la trame verte dans le département de Seine-Saint-Denis, l'objectif de cette étude est de développer une méthodologie permettant d'estimer et cartographier la connectivité de ce territoire pour les espèces de plantes herbacées sauvages. L'originalité de notre approche réside dans l'utilisation de méthodes de télédétection couplées à un modèle de dispersion pour cartographier les îlots herbacés peu gérés et d'estimer à quel point le paysage de la Seine-Saint-Denis facilite ou empêche la dispersion des espèces entre ces îlots. Nos résultats, sous forme de cartes illustrant les connexions entre îlots de végétation herbacée, permettent d'identifier les zones présentant une bonne connectivité et celles agissant comme des barrières.

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'augmentation de la population humaine ainsi que le développement des activités anthropiques ont pour conséquence la diminution des surfaces d'habitats semi-naturels et leur morcellement en de nombreux petits îlots, notamment dans les zones urbanisées.

Les études sur le sujet indiquent que le nombre d'espèces subsistant dans chacun de ces îlots dépend de la taille des îlots et du fait que ces îlots sont connectés entre eux, c'est-à-dire que les espèces sont capables de se déplacer d'un îlot à l'autre. Ainsi, plus un îlot est grand et connecté, plus il accueille d'espèces. Ces connexions entre îlots semi-naturels permettent aux espèces de

dispenser d'îlot en îlot et ainsi de conserver une biodiversité importante. Elles sont donc devenues un enjeu majeur dans la préservation de la biodiversité.

La fragmentation des habitats semi-naturels est particulièrement intense dans les zones fortement urbanisées comme la Seine-Saint-Denis. En effet, 50 à 80% des surfaces y sont totalement imperméabilisées et les habitats semi-naturels restants, tels que des îlots herbacés peu gérés, sont le plus souvent de petite taille. Conserver la biodiversité liée à ces habitats sur ce territoire nécessite donc de s'assurer de la présence de ces îlot et des connexions entre eux.

La capacité d'un paysage à favoriser le déplacement des espèces entre les îlots n'est pas homogène, certains espaces étant plus perméables que d'autres. Les méthodes utilisées pour estimer cette connectivité du paysage font le plus souvent appel à un ou plusieurs experts tant pour cartographier les îlots d'habitat que pour estimer si ces îlots sont connectés entre eux. Cette dépendance aux avis d'experts rend souvent subjective l'appréciation de la connectivité d'un paysage. Elle est, de plus, difficile à mettre en place sur de grands territoires. D'autre part, ce type de travaux est le plus souvent effectué pour une espèce cible, rendant les résultats difficilement utilisables pour des objectifs de conservation de l'ensemble de la biodiversité.

Notre hypothèse de travail est qu'en ville, la quantité de végétation présente à un endroit est une bonne approximation de la perméabilité de cet endroit, c'est-

à-dire de sa capacité à laisser les espèces se déplacer. En effet, si la majorité de la surface des villes est bétonnée et donc fortement inhospitalière, les jardins, les parcs, les dépendances routières et ferroviaires sont autant d'espaces plus ou moins denses en végétation et donc plus ou moins hospitaliers pour la flore et la faune qui leur sont associées.

L'objectif de notre étude est de contribuer à l'élaboration de la trame verte en Seine-Saint-Denis en établissant une cartographie des connectivités écologiques, et cela en s'affranchissant du dire d'expert. Pour cela, nous avons développé, d'une part, des méthodes d'analyse d'imagerie satellitaire permettant de localiser les îlots herbacés semi-naturels (à savoir, un habitat non soumis à une gestion importante et non cultivé), et d'autre part, un modèle de dispersion des espèces permettant d'estimer la probabilité de connexion entre les îlots.

MÉTHODOLOGIES

Pour évaluer la connectivité du paysage dans le département de Seine-Saint-Denis, nous avons, dans un premier temps, cartographié par télédétection les îlots herbacés peu gérés. Nous avons ensuite établi, toujours par télédétection, une carte de la quantité de végétation sur l'ensemble du département, cela afin d'estimer

la perméabilité du paysage. Enfin, à partir de ces deux cartographies et de relevés botaniques dans les îlots, nous avons paramétré un modèle estimant la connectivité entre ces îlots, identifiant ainsi les corridors écologiques et les barrières au sein du département.

Télédétection des îlots herbacés peu gérés de Seine-Saint-Denis

La cartographie des îlots herbacés non gérés ne pouvait être réalisée par un inventaire exhaustif, du fait notamment de l'inaccessibilité de certains îlots, cachés depuis la rue, et surtout du fait de l'importance de la surface à couvrir (236 km²). Nous avons donc opté pour les méthodes de télédétection qui, bien qu'imparfaites, offrent l'avantage d'être objectives et répétables en différents lieux ou à différentes dates.

Dans notre étude, le premier processus a été effectué plusieurs fois successivement afin de dégager de l'image toutes les zones identifiées comme n'étant pas des îlots herbacés non gérés. Parmi les pixels restants subsistaient malgré tout quelques îlots herbacés gérés, difficilement distinguables des îlots non gérés. Le second processus a été appliqué afin d'aider dans cette distinction entre ces deux types d'îlots.

Le principe est de regrouper les pixels d'une image satellite (ou aérienne) selon la proximité de l'information spectrale contenue en chacun d'eux (Classification par Maximum de Vraisemblance). Nous avons utilisé successivement deux méthodes: la classification "supervisée" et la classification "non-supervisée". Dans la méthode dite supervisée, l'algorithme de classification est calibré à partir de zones connues sur lesquelles chaque pixel est associé à un type ; les pixels de l'image sont ensuite intégralement répartis entre ces différents types. Dans la méthode dite non-supervisée, l'algorithme de classification répartit lui-même les pixels en n groupes (dans notre cas 100).

Nous avons ensuite procédé à une validation par une visite réalisée sur 311 groupes de pixels sélectionnés aléatoirement. Nous avons ainsi constaté que la taille des îlots a un effet important sur la qualité de leur télédétection. Plus ceux-ci sont grands et meilleure est la classification (74% d'identification correcte pour les îlots supérieurs à 3 000 m², 84% pour les îlots supérieurs à 5 000 m² et 88% pour les îlots supérieurs à 10 000 m²). Dans la perspective de mieux interpréter le rôle joué par les petites surfaces tout en conservant une certaine validité de la donnée, nous avons retenu les surfaces supérieures à 5000 m² pour notre étude, offrant donc 84% de bonne identification.

Cartographie de la quantité de végétation présente sur le département de Seine-Saint-Denis : le NDVI (*Normalized Difference Vegetation Index*)

La quantité de végétation par unité de surface a été retenue comme indicateur de la perméabilité du paysage (Muratet *et al.* 2013 [1]). Le NDVI est un indice spectral permettant de mesurer cette quantité de végétation par unité de surface. Plus précisément, il offre une mesure de l'activité photosynthétique par pixel et permet donc d'estimer la quantité de végétation poussant à un endroit donné.

L'activité photosynthétique se traduit particulièrement par une très forte réflectance des longueurs d'ondes situées dans le spectre du proche infrarouge

(700-2000 nm). Les pigments chlorophylliens, à l'inverse, absorbent très fortement les longueurs d'ondes situées dans le spectre rouge (600-700 nm). Par conséquent, la présence de végétaux vivants se traduit par une signature spectrale avec de très fortes valeurs dans le proche infrarouge et de faibles valeurs dans le rouge. Le NDVI est donc calculé à partir d'images satellites, en soustrayant l'information spectrale du rouge de l'information spectrale infrarouge et en divisant le résultat de cette soustraction par la somme des deux bandes permettant ainsi de quantifier sur l'image la présence de végétaux par rapport à la présence minérale.

Estimation de la connectivité du paysage

Une fois la cartographie des îlots établie, l'objectif est de déterminer quels îlots sont connectés entre eux, c'est-à-dire, quels sont les îlots entre lesquels les espèces peuvent disperser.

Le modèle

Afin de considérer la variabilité spatiale de perméabilité, nous avons estimé la connexion entre chaque îlot via un modèle de simulation de diffusion contraint par le NDVI. Ce modèle simule, à l'image de l'eau coulant sur le flanc d'une montagne, le cheminement d'individus au travers d'un paysage vallonné, dont la profondeur des vallons est proportionnelle à la quantité de végétation présente à cet endroit. Ainsi, pour chaque îlot, nous simulons la dispersion de graines et estimons leur probabilité de rejoindre les autres îlots. Lors du processus, la dispersion favorisera les zones abritant plus de végétation, c'est-à-dire avec un NDVI fort.

Pour chacun des réseaux de connexion entre îlots proposés par le modèle (en fonction du seuil de probabilité de connexion), nous avons calculé la distance de plus court chemin entre îlots. La meilleure corrélation obtenue entre ces deux distances (écologique et plus court chemin) nous permet de sélectionner le seuil de probabilité de connexion qui explique au mieux les différences de composition floristique entre îlots.

Une fois ce seuil défini, nous projetons la connectivité sur l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis.

La calibration et la projection

Le modèle estime les probabilités de connexion entre les îlots, cependant ces valeurs calculées peuvent être faibles (par exemple, de l'ordre de 10-20) et, par conséquent, ne pas avoir de sens écologique. L'enjeu était alors de trouver le seuil de probabilité de connexion inter-îlots permettant d'expliquer le plus justement la connectivité du paysage réalisée.

Pour cela, en 2011, nous avons réalisé des inventaires botaniques standardisés sur 65 îlots. Ces données permettent d'estimer l'abondance des plantes vasculaires au sein des îlots, cela à partir de l'échantillonnage de quadrats. À partir de ces données d'inventaire, nous avons calculé une "distance écologique" entre îlots deux à deux. Cette distance est faible pour des îlots ayant une composition proche en espèces et importante pour des îlots ayant une composition différente en espèces.

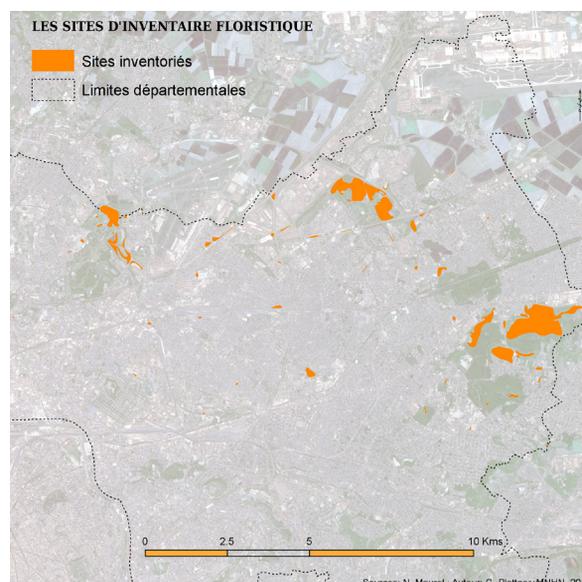
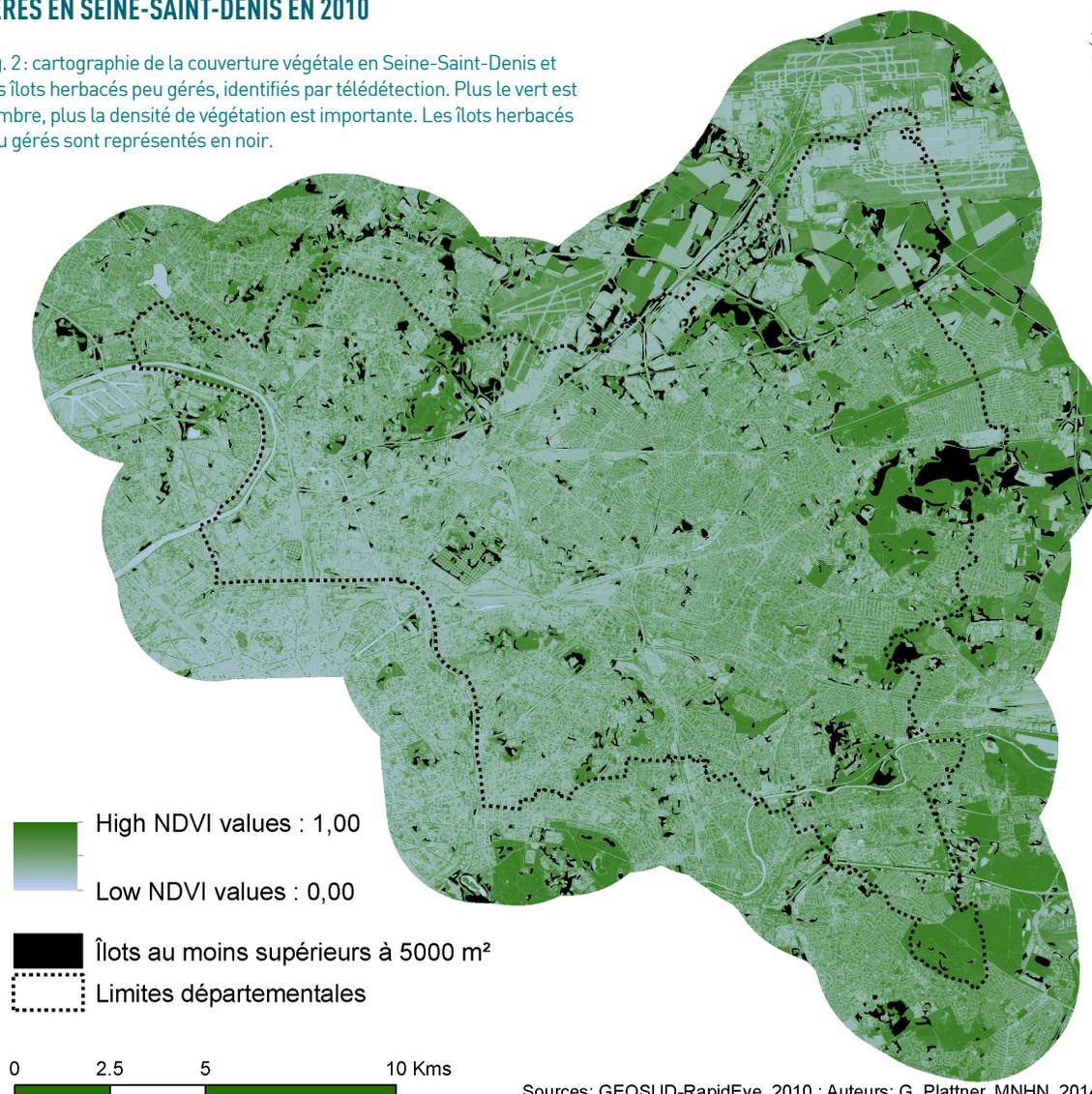


Fig. 1 : cartographie des 65 îlots herbacés peu gérés dans lesquels les relevés botaniques ont été réalisés.

LE NDVI & LES ÎLOTS HERBACÉS PEU OU NON GÉRÉS EN SEINE-SAINT-DENIS EN 2010

Fig. 2 : cartographie de la couverture végétale en Seine-Saint-Denis et des îlots herbacés peu gérés, identifiés par télédétection. Plus le vert est sombre, plus la densité de végétation est importante. Les îlots herbacés peu gérés sont représentés en noir.



RÉSULTATS

La distribution de la végétation et des îlots dans le département de la Seine-Saint-Denis

La couverture végétale sur le département a été estimée à partir des valeurs du NDVI. Cette couverture se traduit par une distribution fortement marquée par la proximité de la ville de Paris. En effet, on observe un gradient nord-est-sud-ouest de décroissance de la quantité de végétation.

Les grandes zones végétalisées se situent principalement en périphérie nord et est du département. Notons que bon nombre d'entre elles sont situées au-delà de la limite départementale et ne sont donc pas administrées par le Conseil général.

On observe par ailleurs un axe de faible densité végétale le long de la frontière nord du département, reliant l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle à celui du Bourget. Cet axe correspond à celui d'une grande zone industrielle située le long de l'autoroute A1. À l'inverse, aux abords de cet axe se trouvent des zones fortement végétali-

sées (Parc du Sausset, Parc Georges-Valbon). Le nord du département est donc particulièrement contrasté dans sa distribution de la végétation.

Le centre et le sud du département sont marqués par une densité moyenne de végétation, correspondant aux grands ensembles pavillonnaires.

La distribution des îlots herbacés peu gérés semble reprendre en partie celle du NDVI. On retrouve des îlots de grande surface et en grande quantité en périphérie nord et est du département. Plus la proximité avec la ville de Paris est forte, plus leur surface et leur nombre diminuent. Dans la partie nord, la répartition de ces îlots est plus dense que dans la partie est. En revanche, dans la partie est, ces îlots diffus sont aussi plus grands que dans la partie nord. Dans le centre se trouvent des îlots de petite taille et très clairsemés.

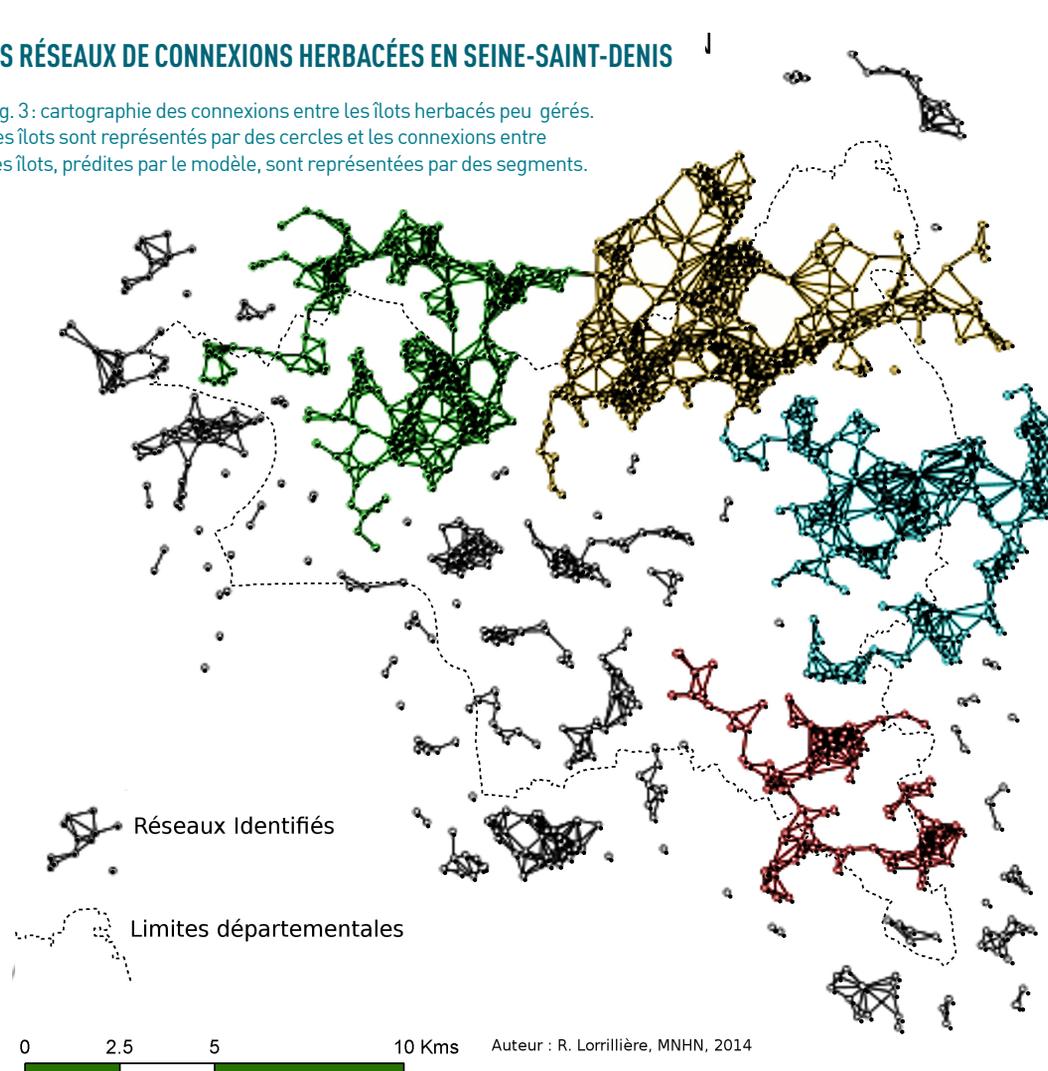
La connectivité des îlots au sein du département de la Seine-Saint-Denis

La calibration du modèle de dispersion à partir des données d'inventaire botanique nous permet de savoir quels îlots sont connectés entre eux et quels îlots sont isolés et ainsi de visualiser le réseau de connexions sur l'ensemble du département (Figure 3). Ainsi nous observons quatre grands groupes d'îlots fortement déconnectés les uns des autres, identifiés par des couleurs différentes: vert, jaune, bleu et rouge. Ces quatre groupes d'îlots se situent dans les zones les moins urbanisées du département, c'est-à-dire dans sa périphérie nord

et est. Parmi ces quatre composantes, la composante du sud (en rouge sur la carte) est la seule qui soit totalement isolée. Les trois autres partagent une connexion, cependant, entre la composante du nord-ouest (verte) et du nord-est (jaune), cette connexion est rendue possible par des îlots qui sont hors du département de la Seine-Saint-Denis. Enfin, la partie centrale du département est très morcelée. Cette représentation permet donc de localiser les zones du département faiblement connectées agissant ainsi comme des barrières.

LES RÉSEAUX DE CONNEXIONS HERBACÉES EN SEINE-SAINT-DENIS

Fig. 3: cartographie des connexions entre les îlots herbacés peu gérés. Les îlots sont représentés par des cercles et les connexions entre ces îlots, prédites par le modèle, sont représentées par des segments.

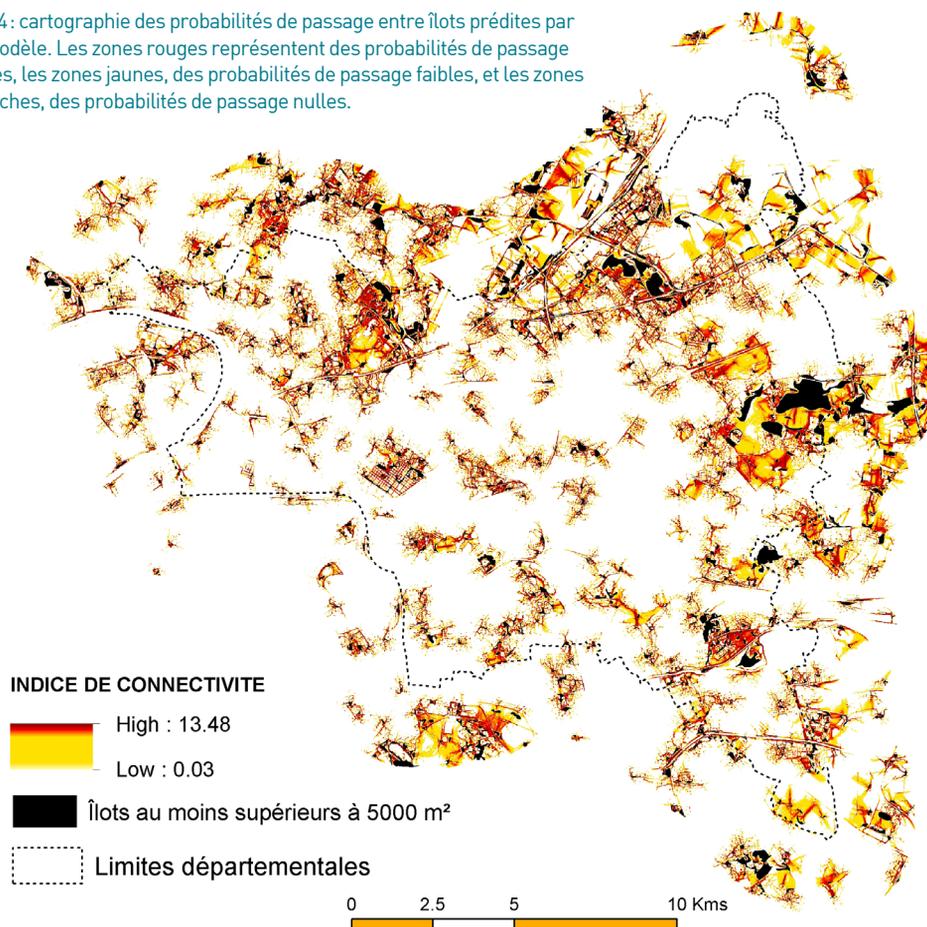


Outre la présence de connexions entre les îlots, le modèle nous permet de savoir quelles sont les zones par lesquelles les probabilités de passage entre îlots sont les plus élevées (Figure 4, gauche). Dans l'objectif d'identifier les propriétaires ou gérants d'espaces qui présentent un enjeu fort en termes de connectivité du paysage, nous avons croisé cette cartographie aux données cadas-

trales des propriétaires (APUR, 2010). Ainsi, nous avons pu mettre en évidence que 46% (223 ha) des parcelles contribuant à la connectivité (zones jaune et rouge de la figure 3) appartiennent à des structures publiques (dont 24% Département et 10% Région), 34% appartiennent au secteur privé et 19% à des personnes physiques (Figure 4 droite).

CONNECTIVITÉS DES ÎLOTS HERBACÉS PEU OU NON GÉRÉS EN SEINE-SAINT-DENIS EN 2010

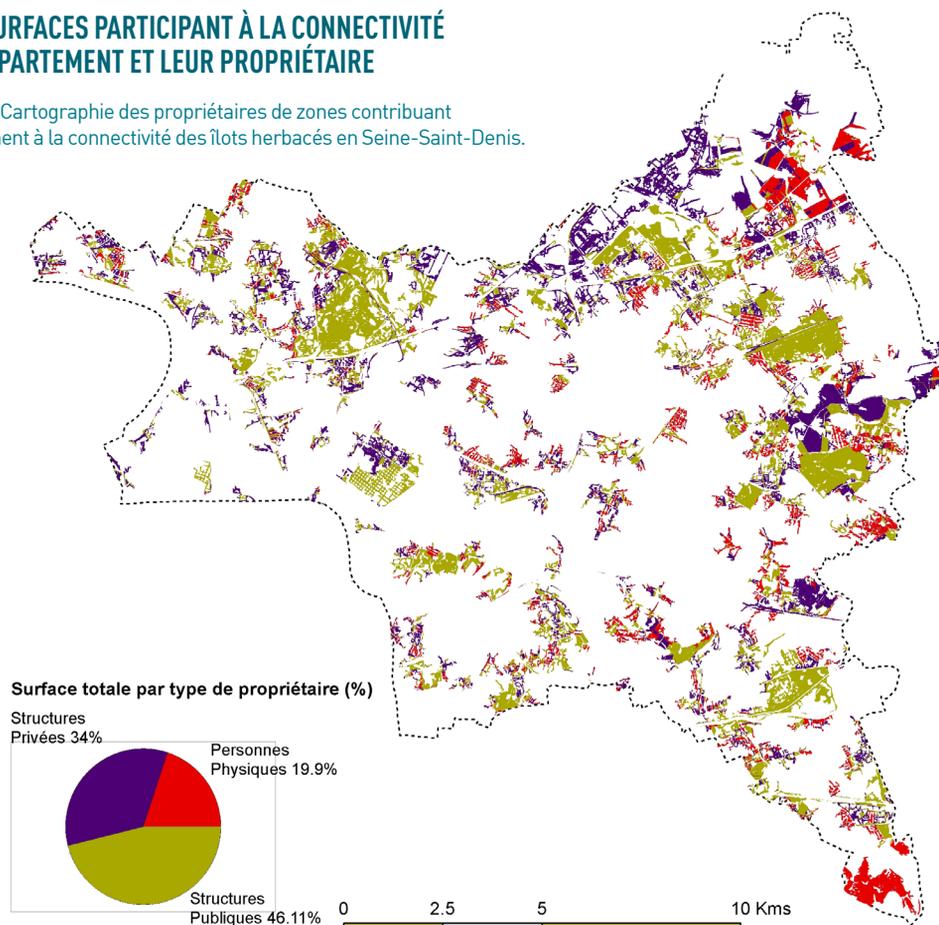
Fig. 4: cartographie des probabilités de passage entre îlots prédites par le modèle. Les zones rouges représentent des probabilités de passage fortes, les zones jaunes, des probabilités de passage faibles, et les zones blanches, des probabilités de passage nulles.



Sources: GEOSUD-RapidEye, 2010 ; Auteurs: G. Plattner, R. Lorrillière, MNHN, 2014

LES SURFACES PARTICIPANT À LA CONNECTIVITÉ DU DÉPARTEMENT ET LEUR PROPRIÉTAIRE

Fig. 5: Cartographie des propriétaires de zones contribuant fortement à la connectivité des îlots herbacés en Seine-Saint-Denis.



Sources: GEOSUD-RapidEye, 2010 ; Auteurs: G. Plattner, R. Lorrillière, MNHN, 2014

CONCLUSION

À l'heure de l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui doit décliner dans les Régions la mise en place des sous-trames de la trame verte et bleue (TVB) telle que le prévoient les textes issus du Grenelle de l'environnement, la mesure de la connectivité du paysage est d'actualité. Dans ce travail, nous avons cherché à améliorer la connaissance sur les deux pans de la sous-trame herbacée de la TVB, c'est-à-dire à améliorer la détection des îlots de biodiversité, ainsi qu'à améliorer l'estimation des corridors permettant la connexion écologique entre ces îlots.

La cartographie des zones d'habitat propice à la biodiversité est indispensable à l'étude de la connectivité, mais peut être infiniment chronophage si elle est réalisée selon une recherche systématique des zones favorables sur le terrain. Ainsi, dans cette étude, nous avons optimisé la recherche des îlots de végétation herbacée peu entretenue en milieu urbain, par une méthode de télédétection. Cette méthode, par l'analyse de la réflexion de la lumière par les différents objets au sol, permet de définir les caractéristiques des îlots de manière standardisée et répétable. Ainsi, nous pouvons identifier les îlots sur l'ensemble d'un territoire (sans limite administrative). Cependant, un travail de validation nous a permis de mettre en évidence que cette méthode souffre d'une sensibilité à la taille de l'îlot. Nous avons conservé ici tous les îlots de plus d'un demi hectare car la qualité de la détermination était satisfaisante (plus de 80%). De plus, l'utilisation du NDVI par l'intermédiaire d'un modèle de simulation de la dispersion nous permet, après validation par des données biologiques (inventaires botaniques), de proposer un réseau de connexions, ainsi qu'une carte de la dispersion des propagules.

Les résultats de notre étude indiquent un grand morcellement des îlots dans le centre du département, dû à la structure pavillonnaire du tissu urbain. Ils permettent, de plus, de mettre en évidence la structuration en quatre principales méta-communautés, situées au nord et à l'est du département. Cette structuration en différents méta-communautés permet de localiser les barrières qui les séparent, comme par exemple les abords de l'autoroute A1, au nord du département, qui sépare les méta-communautés jaune et verte de la figure 3. La localisation de ces barrières peut aider à identifier les zones où des aménagements bénéfiques à la biodiversité sont nécessaires pour améliorer la connectivité en Seine-Saint-Denis. Il est à noter que ces réseaux d'îlots plus ou moins interconnectés dépassent les frontières administratives du département. Cette discordance entre découpage administratif et cohérence écologique illustre la nécessité pour les départements limitrophes de coordonner leurs projets de TVB respectifs, afin de garantir leur efficacité dans la perspective du SRCE. Cela est d'autant plus important que nous montrons par ailleurs que le Conseil général et la Région sont les principaux propriétaires des espaces jouant un rôle important dans la connectivité du département. Ils disposent donc de leviers d'action pour préserver ou améliorer cette connectivité.

D'un point de vue méthodologique, ces travaux de recherche montrent qu'il est possible, dans un paysage contrasté comme les milieux urbain et périurbain, de s'affranchir de la subjectivité des avis d'experts par l'utilisation de méthodes standardisées permettant, d'une part, de rechercher les habitats, et d'autre part, d'estimer les connexions entre ceux-ci.

BIBLIOGRAPHIE

1. MURATET Audrey, LORILLIERE Romain, CLERGEAU Philippe, FONTAINE Colin (2013). «Evaluation of landscape connectivity at community level using satellite-derived NDVI», *Landscape ecology*, 28(1), p.95-105.

Odile LE FAOU
ODBU - DNPB - Département de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département
93006 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01 43 93 69 61
E-mail : olefaou@cg93.fr



Peut-on sensibiliser le grand public aux enjeux de trames vertes et bleues ? Quand médiation rime avec expérimentation

Retour sur deux tests «grandeur nature» du projet départemental

INTRODUCTION

Au sein du projet départemental «La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis», toute une partie dédiée à la médiation – corollaire aux travaux scientifiques et à leurs déclinaisons techniques opérationnelles – en constituait l'un des axes forts. L'occasion nous a été donnée de mener une expérimentation innovante dans sa méthodologie et de tester divers types d'actions sur des sites variés, en direction de populations cibles très différentes. Un vrai défi à relever : celui de mettre en œuvre des activités d'éducation relative à l'environnement (ERE) autour du concept des continuités écologiques, très peu ou mal connu du grand public. Deux des cinq sites pilotes ont été plus particulièrement

concernés : le parc d'affaires privé Paris Nord 2 (implanté sur les communes de Villepinte et Tremblay-en-France) et la résidence sociale du bailleur Immobilière 3F, dans le quartier Moulin Neuf à Stains. Une première action de médiation a également eu lieu sur l'ancienne gare de déportation de Bobigny, lors des «24H pour la biodiversité» (le 14 juin 2014), manifestation organisée par l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine de la Seine-Saint-Denis (ODBU) et dédiée aux sciences participatives. Une visite consacrée à la fois à la découverte de la biodiversité du site, mais également à son passé historique a été proposée gratuitement aux habitants de la Seine-Saint-Denis.

L'OPEN VERGER DE PARIS NORD 2 : SUSCITER L'INTÉRÊT POUR EN RÉCOLTER LES FRUITS...

Pourquoi engager une action de médiation sur ce site pilote ?

Pour ce site, le caractère innovant reposait avant tout sur le fait de proposer des activités à un public généralement peu touché par les actions d'ERE. De prime abord, il semble en effet difficile d'intéresser une personne à la nature présente sur son lieu de travail, d'autant plus

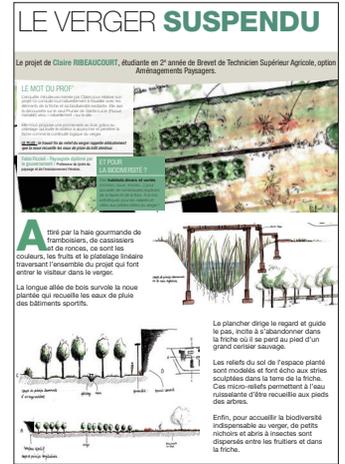
– *a priori* – sur une zone d'activités industrielles comme le parc d'affaires Paris Nord 2. Pourtant, le temps passé aux activités professionnelles est considérable pour tout un chacun et la qualité de vie au travail passe aussi par un environnement agréable, que la présence d'espaces

verts fonctionnels à la fois pour l'Homme et la biodiversité peut considérablement améliorer. Notons d'emblée que près de 100 hectares d'espaces verts sont présents sur Paris Nord 2 et qu'il y a donc matière à s'y intéresser, tout comme à sensibiliser les salariés à leur importance... Il fallut cependant, pour y parvenir, prendre en compte les contraintes imposées par ce contexte particulier et adapter à la fois les manières de faire et les outils à disposition.

L'objectif des actions entreprises autour des aménagements poursuivis ou créés dans le cadre du projet départemental (prairie fleurie, hôtels à insectes et surtout «open verger») était triple. Il s'agissait tout d'abord d'informer les usagers du parc d'affaires des qualités écologiques de leur lieu de travail (bénéficiant de bonnes pratiques de gestion depuis plusieurs années) et de son emplacement géographique stratégique du point de vue des fonctionnalités. En d'autres termes: leur faire comprendre comment le parc d'affaires s'inscrit dans une dynamique générale de territoire en faveur des trames vertes et bleues, en accueillant les espèces de la faune et de la flore et en facilitant leur circulation. D'autre part, ces actions de médiation visaient une meilleure appropriation du site par un public finalement très «captif» et peu sensibilisé aux enjeux de biodiversité et ce, grâce à une offre d'activités pédagogiques, ludiques et appropriables, autour des aménagements

du parc en faveur de la biodiversité. Enfin, ces actions et informations ponctuelles mises en œuvre au cours de l'année 2013 et poursuivies en 2014 devaient valoriser le partenariat innovant existant entre le groupement d'intérêt économique de Paris Nord 2, le Conseil général et le lycée du

Paysage et de l'Environnement Fénelon (situé à Vaujours) et tout particulièrement l'expertise et la créativité de ses étudiants de deuxième année de BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole, option Aménagements Paysagers). Somme toute, le but de la médiation était ici de donner à voir aux salariés concrètement en quoi consistent les trames vertes et bleues, sur un territoire défini – leur lieu de travail quotidien –, par le biais d'une série d'animations et d'actions de communication concrètes. Plus loin, une fois le public «accroché», attentif à ces questions, il s'agissait de lui montrer le rôle qu'il pouvait jouer dans le bon fonctionnement, voire la sauvegarde de ces corridors écologiques.



La plantation du verger par les élèves du Lycée du Paysage et de l'Environnement Fénelon - © Conseil général de la Seine-Saint-Denis.



Méthodologie

Lorsque l'on organise des animations nature, se pose toujours la question déterminante du temps qu'il fera! Au gré de la météo, certaines des animations prévues en 2013 et 2014, notamment autour de la prairie fleurie de Paris Nord 2 – pendant les Fêtes de la Nature 2013 et 2014 et les «24H pour la biodiversité» 2013 –, ont malheureusement dû être annulées, faute de soleil et donc de participants. En revanche, les activités proposées autour de la plantation de l'«open verger», à partir de l'automne 2013 ont rencontré un vif succès.

Grâce à la Société régionale d'horticulture de Montreuil (SRHM), une première dégustation de pommes consacrée aux arômes et saveurs des fruits a eu lieu le 17 octobre 2013, dans le restaurant inter-entreprise du site le plus proche du lieu d'implantation du verger. L'occasion pour les «goûteurs» de voter pour leur pomme préférée parmi les trois dégustées, à l'aide d'un petit questionnaire conçu à cet effet et remis avec le plateau repas. Plus de trois-cents salariés ont participé à la dégustation et posé leurs questions sur l'implantation du verger. Ils ont pu trouver des réponses à leurs interrogations au fil d'une courte exposition de panneaux (visible pendant un mois au restaurant et à l'accueil du GIE), présentant à la fois le partenariat et le concept de trame verte et bleue, mais également les notes d'intention, croquis et plans de plantation des trois meilleurs projets étudiants sélectionnés pour la conception du verger. Là encore, les personnes étaient invitées à voter pour leur projet préféré, sur place ou en

ligne, sur le site Internet du GIE Paris Nord 2. 1278 votes ont été effectués via Internet et 71 bulletins déposés lors de la dégustation. Ce faisant, l'investissement des salariés a pris une nouvelle dimension, car ce sont eux qui ont décidé de l'aspect final du futur verger, en plébiscitant la proposition de l'étudiante Claire Ribeaucourt. Par ailleurs, au moment de la plantation du verger (décembre 2013), un film documentaire a été réalisé par les services de communication du GIE Paris Nord 2. Mis en ligne sur son site Internet et sur le journal de bord du projet départemental, ce support visait avant tout à informer les salariés de l'avancée du projet pour lequel ils avaient voté et mettre une nouvelle fois en avant le travail des étudiants, à pied d'œuvre sur le chantier. Afin de maintenir l'intérêt des personnels du site autour du verger en attendant les récoltes, une seconde dégustation, une nouvelle fois orchestrée par la SRHM, s'est tenue pendant les «24H pour la biodiversité» 2014 (le 13 juin 2014), autour cette fois des «petits fruits» rouges, plantés en bordure des arbres du verger. L'animation, n'ayant pu bénéficier sur le parc d'une publicité aussi importante que celle menée en octobre 2013, a connu un succès moins important. Cent personnes étaient tout de même présentes et la dégustation a permis de rappeler une nouvelle fois l'existence du jeune verger.

À l'issue de ces actions, quel bilan dresser ? Il est certain que les animations consacrées à la thématique du verger et particulièrement à des dégustations de fruits ont été plébiscitées. Elles ont sans doute ren-

Dégustation de pommes dans l'un des restaurants inter-entreprises de Paris Nord 2, avec la SRHM - © Laurine FLAVIGNY.



contré davantage leur public que les activités nature *stricto sensu*, planifiées en amont de la plantation du verger. Pour ces dernières, annulées la plupart du temps, il n'a pas été possible de motiver les participants, surtout en cas de mauvais temps. De manière générale, il apparaît que pour s'assurer la venue d'un public salarié travaillant à proximité, il est indispensable de prévoir des plages d'animations relativement courtes (autour de 30 minutes), les jours ouvrés et travaillés et non le weekend. Cette contrainte prise en compte, les dégustations ont été l'occasion d'aborder les enjeux de bio-

diversité et, plus avant, la problématique élargie des trames vertes et bleues, notamment grâce aux supports d'exposition sur lesquels pouvait s'appuyer le discours. Il ne faut pas non plus négliger l'importance de la communication réalisée en faveur des salariés par le GIE de Paris Nord 2, suscitant et maintenant l'intérêt. Finalement, ce public de salariés captifs s'est emparé du projet et semble avoir découvert et compris la dynamique territoriale dans laquelle s'inscrit le groupement d'intérêt économique en matière de continuités écologiques.

Deux questions à Steeven Brillant, responsable des services, GIE Paris Nord 2

1) Quelles raisons ont poussé le parc d'affaires Paris Nord 2 à devenir site pilote dans le cadre du projet «La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis: de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles»?

Depuis plusieurs années, un partenariat réunit trois acteurs du territoire autour des enjeux de biodiversité: le groupement d'intérêt économique (GIE) Paris Nord 2, le lycée du Paysage et de l'Environnement Fénelon (situé à Vaujours) et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis (sa Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité). Le parc d'affaires Paris Nord 2 compte en effet presque 100 hectares d'espaces verts, pas toujours aménagés en tenant compte des espèces de la faune et de la flore. Le GIE a donc fait appel aux compétences techniques de ses deux partenaires, pour mettre en œuvre des actions favorables à la biodiversité. Devenir site pilote dans le cadre du projet départemental sur les trames vertes et bleues urbaines, c'était donner une dimension nationale à un partenariat existant, concret et fructueux, mais aussi valoriser des actions déjà réalisées et des projets futurs.

D'une manière générale, il faut ajouter que notre souhait de gérer nos espaces verts d'une façon écologique s'inscrit dans le cadre d'une démarche environnementale globale et notamment dans la démarche de certification ISO 14001. Nous travaillons à une prise en compte accrue de la biodiversité, mais également à une meilleure gestion des ressources. Il s'agit donc d'un véritable processus global et il nous semble primordial de travailler à assurer la continuité écologique avec les territoires aux

alentours et de créer une vraie cohérence entre nos actions et celles du Département. N'oublions pas que le parc d'affaires se trouve à proximité d'espaces tels que l'aéroport de Paris-Roissy-Charles-de-Gaulle ou le parc naturel régional Oise-Pays de France et qu'il est inscrit dans le tracé du projet départemental du Chemin des parcs.

2) Quels sont, presque un an plus tard, les bénéfices constatés, les difficultés rencontrées ?

Cette nouvelle dimension du partenariat a vraiment porté ses fruits et nous en sommes très satisfaits. D'une part, l'aménagement réalisé permet concrètement de favoriser la biodiversité sur Paris Nord 2 et de répondre à des exigences nationales en la matière. De plus, cela a réellement permis de sensibiliser les salariés – quelque 20 000 sur le site – qui ne s'imaginaient pas que de telles actions pouvaient être menées sur un parc d'affaires comme le nôtre. Ils sont très intéressés, très réceptifs et même très impliqués dans le projet de verger. Pourtant, nous savons par expérience qu'il est très difficile de mobiliser les salariés sur leur lieu de travail. Par exemple, ce sont eux qui ont choisi l'aménagement final proposé par les étudiants du lycée Fénelon. Nous avons retenu trois propositions et ils ont été invités à voter pour leur projet préféré. La participation a été très importante! Les activités proposées en 2013 et 2014 autour de la dégustation de fruits ont attiré l'attention et suscité l'intérêt. C'est une première étape. Elles nous permettront dans un second temps de mettre en place des groupes de travail et des ateliers, notamment autour des modalités de récolte et de partage des fruits.

À présent que les salariés sont intéressés et informés, les débouchés possibles sont nombreux, en termes d'aménagements bien sûr, mais aussi d'animations. D'autres journées à thème pourront être organisées

autour de la récolte du verger, des prairies fleuries ou des hôtels à insectes, permettant aux participants de pouvoir reproduire les conseils et astuces dispensés à domicile.

LE JARDIN PARTAGÉ DE MOULIN NEUF : CRÉER DU LIEN ENTRE LES HABITANTES ET LES RECONNECTER À LA NATURE DE PROXIMITÉ

Pourquoi engager une action de médiation sur ce site pilote ?

La résidence sociale d'Immobilière 3F, située dans le quartier Moulin Neuf de Stains, se trouve à proximité directe du parc départemental Georges-Valbon. Elle a bénéficié au milieu des années 2000 d'une rénovation de grande ampleur, à la fois des immeubles et des espaces extérieurs, pour donner à ce grand ensemble une dimension beaucoup plus humaine. De prime abord, elle possède donc tous les atouts nécessaires pour être un lieu de vie agréable, où la biodiversité – grâce à sa situation tout à fait exceptionnelle par rapport au parc départemental – a toute sa place. Pourtant, un constat s'impose: le lien social est mis à mal, malgré le travail du bailleur et celui de la Ville de Stains via le lieu d'écoute et de rencontres implanté dans le quartier. Très peu d'habitants fréquentent le parc Georges-Valbon et certains ne le connaissent tout simplement pas. De manière générale, les espaces extérieurs, dont les espaces verts de la résidence, sont relativement dégradés par les fréquents jets d'ordures. Ils sont souvent le théâtre d'usages – parfois illicites – les détournant de leur fonction première et pouvant entraîner leur détérioration.

Si l'on s'arrête à ces quelques lignes, le portrait de ce quartier qualifié de «sensible» semble bien sombre. Cependant, ce serait oublier qu'il bénéficie d'atouts majeurs, parmi lesquels une volonté de beaucoup d'habitants de voir changer les choses, dans un quartier dynamique, en pleine mutation. C'est sur cette motivation – qu'il a fallu entretenir depuis le lancement du projet – que s'est basé le travail de médiation mis en œuvre en 2013 et 2014, de conserve avec le bailleur, la Ville, mais aussi la communauté d'agglomération de Plaine Commune. Comme sur le site pilote du parc d'affaires Paris Nord 2, les enjeux de médiation étaient multiples et l'objectif à atteindre, triple. Il s'agissait avant tout de créer, ou recréer, du lien (favoriser la solidarité, la convivialité, la vie de quartier) tout en abordant le thème de la nature

en ville par l'entrée «jardin».

Certes, l'installation de bacs de culture en pied d'immeuble peut sembler bien éloignée des enjeux de trames vertes et bleues. Nous avons cependant l'espoir que l'établissement d'une relation concrète à la nature, par le biais d'une expérience pratique au long cours, permettrait l'appropriation des enjeux de biodiversité chez les participantes – en l'occurrence, uniquement des femmes. En abordant le plus simplement possible la notion de service écosystémique, nous souhaitons que les jardinières intègrent l'importance de la biodiversité de proximité et du même coup la nécessité de la préserver.

Une précision est ici nécessaire. La grande majorité des participantes au jardin sont d'origine subsaharienne et issue d'une immigration de première génération. Certaines habitantes, ne maîtrisant de surcroît pas toujours le français, connaissent finalement assez peu leur environnement de proximité. L'idée de nature est assez naturellement associée à leur pays d'origine et la biodiversité commune du quartier est largement méconnue, voire parfois connotée négativement, surtout quand les espaces verts sont souillés, ou «mal fréquentés». Cette donnée socioculturelle devait obligatoirement être prise en compte dans la médiation prévue. Il s'agissait bien de réattribuer de la valeur à la nature urbaine de proximité en la donnant concrètement à voir, mais également en valorisant les savoirs que les jardinières possédaient déjà grâce à la pratique événementielle d'une agriculture familiale dans leur pays d'origine. Somme toute, il fallait créer des ponts entre les personnes et la nature, mais aussi entre les territoires et entre les cultures.

Enfin, quoi de mieux pour faire découvrir la biodiversité commune, mais aussi patrimoniale, qu'un espace tel que le parc départemental Georges-Valbon, situé à deux pas du quartier Moulin Neuf ? Le troisième objec-



© Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

tif de la médiation mise en œuvre auprès des jardinières et de tous les habitants était de multiplier les échanges entre le quartier et le parc, afin de favoriser l'insertion de l'espace vert dans la ville et non en marge d'elle. Nous

Méthodologie

Le «recrutement» des participantes au jardin partagé a commencé à la fin de l'hiver 2012-2013 pour un lancement des cultures prévu au printemps 2013 et qui a finalement commencé assez tardivement (juin 2013). Une première opération de «porte-à-porte» – réalisée dans l'immeuble surplombant le jardin d'implantation des bacs – réunissant les partenaires du projet a eu lieu au mois de février 2013, suivie, en mars, par une réunion d'information à destination des personnes intéressées. Une première liste de participantes a été ébauchée, précisée au fur et à mesure des rencontres organisées au cours du printemps. Elles-mêmes ont permis de constituer le règlement intérieur du jardin et de préciser son fonctionnement, d'enregistrer l'adhésion des jardinières et d'assurer la répartition des parcelles dans les bacs.

Si certaines participantes avaient déjà jardiné dans le passé, elles n'étaient pas capables de mener seules les cultures, dans des conditions matérielles comme climatiques radicalement différentes de celles qu'elles avaient pu connaître. Par ailleurs, la médiation en matière de nature et de trames vertes et bleues sur ce site passait forcément par un accompagnement au jardinage, qui, selon notre postulat de départ, permettrait d'aborder des enjeux de biodiversité élargis. L'association «Le Sens

voulions faire découvrir aux usagers potentiels l'offre de loisirs du parc, mais aussi ses richesses floristiques et faunistiques et son lien au quartier en matière de fonctionnalités écologiques.

de l'Humus» a animé les ateliers pratiques de jardinage écologique tout au long de l'année 2013 (dix séances réparties entre juin et décembre), abordant au fil des séances diverses thématiques – plantation, bouturage, paillage, fertilisation naturelle, cultures en lasagne, auxiliaires du potager... De nouvelles séances ont été organisées au printemps 2014 pour relancer les plantations après la pause hivernale et se sont poursuivies au cours de l'année, en accompagnement plus ponctuel.

Dès 2013, les échanges se sont multipliés avec le service du parc Georges-Valbon. Une première sortie commune a été proposée lors des «24H pour la biodiversité» 2013 (9 juin 2013) : une balade naturaliste reliant le jardin partagé et le jardin pédagogique du parc départemental, organisée par les animateurs nature du parc. Une fois de plus, la météo a joué quelques tours aux participants, qui, motivés, ont tout de même été une petite dizaine à y participer. Pendant l'été 2013, une séance de jardinage a été consacrée à la fabrication de purin d'ortie et ce fut à nouveau l'occasion de rentrer dans l'enceinte du parc, pour y récupérer la fameuse plante aux vertus si précieuses.

Les relations tissées avec le parc départemental, en poursuite du projet, ont pris une nouvelle ampleur en 2014.

À compter du mois de janvier et jusqu'en décembre, une animation nature mensuelle est proposée spécifiquement aux jardinières et aux autres habitants par les animateurs du parc, devenus des visages familiers. L'objectif de ces sorties, très variées – allant de l'observation naturaliste aux loisirs créatifs nature – est de faire entrer et connaître progressivement le parc aux habitants du quartier, en les y conduisant pas à pas. Enfin, pour valoriser les travaux accomplis par les participantes, aussi bien lors des séances de jardinage que pendant les ateliers proposés par le parc départemental, une exposition de photographies, réalisée à partir de clichés pris pendant la saison 2013 et le printemps 2014, a été exposée au mois de juin à l'entrée Moulin Neuf du parc Georges-Valbon et en septembre par le Lieu d'écoute et de rencontres du quartier.

Au terme de cette médiation menée entre 2013 et 2014, quels bénéfices obtenus, quels enseignements retirés ? Tout d'abord et de manière générale, on peut dire que le résultat est très concluant, car nous sommes parvenus à intéresser une population féminine pour qui, de son propre aveu, les enjeux de biodiversité ne constituent pas une préoccupation première. Les participantes sont bien plus soucieuses des problématiques sociales qui perdurent dans ce quartier, on l'a dit, en pleine mutation. Malgré ces difficultés, leur motivation à participer au projet – aussi bien au jardin partagé qu'aux animations nature au parc – est réelle, mais exige d'être sans

cesse réactivée, remobilisée au fil du temps. Au fur et à mesure des ateliers, elles acquièrent du savoir-faire pour la culture de leur parcelle et du jardin dans son ensemble, mais l'autonomie complète, cela est certain, nécessitera plusieurs saisons. Mettre en œuvre une médiation en direction de ce type de public demande une grande implication, au long cours, et des actions très « personnalisées », tout comme l'instauration d'une relation de confiance indispensable entre intervenant(e)s et participantes. Aujourd'hui, vingt-neuf participantes cultivent en commun une parcelle des bacs du jardin partagé de Moulin Neuf.

Autre point très positif, les femmes ont vraiment investi le jardin qui constitue désormais pour elles un vrai lieu de sociabilité et d'échange, alors que certaines sortaient auparavant assez peu de leur habitation. À ce sujet, pratiquement aucune tension n'a eu lieu autour de la répartition des parcelles et des cultures, ce qui est tout à fait remarquable. Un bémol toutefois à ce bilan globalement positif : un problème de jets de déchets et d'incivilités qui persiste dès que les cultures cessent, ainsi que dans les autres espaces verts de la résidence sociale. Mais faire évoluer les mentalités prend du temps et les jardinières, implantées au quartier et très bien connues des autres habitants, sont les meilleures ambassadrices qui soient pour promouvoir les écogestes et une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la vie quotidienne, au bénéfice de tous.

© Conseil général de la Seine-Saint-Denis.



Deux questions à Martine Froidefond, chargée de mission DGSU, I3F

1) Quelles raisons ont poussé le bailleur I3F à devenir site pilote dans le cadre du projet «La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis: de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles»?

Au départ, l'idée du jardin partagé est venue d'une demande adressée à I3F par un groupe d'habitants de Moulin Neuf de pouvoir disposer d'un espace de jardinage au sein du quartier. Ce souhait répondait à notre volonté de voir les habitants – en particulier les adultes, absents de ces lieux – s'approprier ou se réapproprier les espaces extérieurs de façon plus «positive»: le jardin partagé était bien un moyen d'y parvenir. C'était aussi l'occasion de faire vivre un espace totalement fermé et donc non accessible, si ce n'est visuellement. La nature ayant horreur du vide, on avait constaté sur cet espace laissé libre en pied d'immeuble, à la fois des dégradations volontaires et des jets de déchets divers et variés. Cette opportunité de faire revenir les adultes dans ce jardin nous donnait donc l'occasion d'instaurer une utilisation différente de l'espace, de lui donner une véritable fonction et, par conséquent, de limiter les incivilités qui pouvaient s'y produire par le passé. Cette idée initiale a rencontré assez naturellement le projet du Département de la Seine-Saint-Denis sur les trames vertes et bleues et la biodiversité car ces préoccupations sont également prégnantes au sein d'I3F. Il s'agissait aussi de permettre aux participants de rétablir un lien à la terre, de redonner à cette dernière une utilité et une valeur concrètes, permettant à terme de faire prendre conscience aux habitants de l'importance de la nature de proximité. Il ne s'agissait pas seulement de profiter d'un espace vert esthétique et convivial, mais de le rendre fonctionnel du point de vue de la biodiversité, de s'en «servir» et réussir à faire pousser quelque chose dont on est content et fier! Finalement, de profiter des services écosystémiques qu'il peut nous rendre.

2) Quels sont, presque un an plus tard, les bénéfices constatés, les difficultés rencontrées ?

Le jardin a été mis en œuvre par le biais de l'Amicale des locataires, grâce à la Ville de Stains, la communauté d'agglomération de Plaine Commune, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et, bien sûr, I3F. Nous sommes parvenus à monter un petit groupe de personnes – professionnels et habitants – motivé pour travailler sur ce projet. Après plus d'une année de labeur, c'est tout de même une belle réussite, malgré un démarrage initial très tardif dans la saison 2013, après un printemps froid et humide. Les dames qui participent au projet – il n'y a pas pour l'instant pas d'hommes parmi les participants – sont vraiment revenues sur les espaces extérieurs et ont investi cet espace. De plus, une demande forte des habitants a émergé pour créer de nouveaux jardins et elle est à l'étude chez nous. Il faut sans doute attendre encore une saison pour voir si le projet est réellement pérenne et si le fort intérêt des usagers se maintient, avant d'instaurer le même type d'expérience sur un autre espace du quartier, mais c'est une belle idée.

Pour finir et concernant les jets d'ordures par les fenêtres, tout le temps où le jardin est cultivé (entre le printemps et la fin de l'automne), le phénomène diminue petit à petit, pour pratiquement disparaître à la fin de la saison. Cependant, on constate qu'avec la pause hivernale dans les cultures, les jets reprennent. On sait qu'on ne peut pas changer les habitudes en quelques mois. À ce sujet, une première campagne de sensibilisation a eu lieu sur la propreté du quartier et la gestion des déchets entre septembre et décembre 2014, poursuivie par un travail de porte-à-porte mené au printemps 2014. Notre objectif est vraiment de réussir à ce que les habitants s'approprient d'une nouvelle manière les espaces extérieurs – dont les espaces verts –, mais l'on sait que ça prend du temps! Notre quartier peut être beau, propre et «vert», à deux pas d'un espace de nature exceptionnelle (le parc départemental Georges-Valbon) et même accueillir la biodiversité, bref, être un lieu que l'on peut réellement trouver agréable à vivre.

CONCLUSION

Au terme de ces expérimentations et d'un travail de presque deux ans, il apparaît complexe de mettre en place une médiation autour des questions de trames vertes et bleues, ne serait-ce que parce que ce concept écologique n'a pas de réalité concrète aux yeux de la grande majorité de nos concitoyens, non sensibilisés à ces questions. Si cette expression est devenue courante depuis le Grenelle de l'environnement parmi les professionnels du domaine, elle peut faire peur par son apparence – et réelle! – complexité, mais revêt aussi un caractère un peu «fourre-tout» et peu explicite aux yeux du grand public.

Médiatiser, communiquer autour de ce concept implique de revenir sur une définition précise et claire de ces trames et de leurs fonctions, mais exige également de leur donner une matérialité, de les rendre concrètes auprès des individus ciblés. Par une «ruse» clairement affichée consistant d'abord à donner à voir et appréhender la biodiversité de proximité – de suite appropriable – et ses bienfaits pour les Hommes (ressources, bien-être, etc.), notre objectif était de permettre avant tout une reconnexion effective entre les personnes et cette nature. Ce fut alors l'occasion d'un échange: comprendre et observer son fonctionnement,

mais aussi faire réagir tout un chacun sur son lien (ou son absence de lien) à elle. Comment? En essayant de toujours relier ces activités aux savoirs des participantes et des participants – ainsi valorisés – et à leurs expériences personnelles et vécues (dégustation d'un fruit rappelant la pratique de l'œnologie, astuces du jardinage écologique évoquant une technique similaire mise en œuvre dans le pays d'origine, etc.).

Si un long chemin reste encore à parcourir pour être en mesure de mener une médiation d'envergure à destination du grand public autour des trames vertes et bleues, nous sommes parvenus sur ces deux sites pilotes du projet départemental «La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis» à mettre en œuvre une vraie sensibilisation, à éveiller l'intérêt de publics finalement – et pour des raisons fort différentes – très captifs et *a priori* peu touchés par ces questions. C'était avant tout leur faire prendre conscience qu'il s'agit d'un sujet les concernant au même titre que les espèces de la faune et de la flore et que chacun peut avoir une action concrète en faveur des continuités vertes et bleues. La compréhension n'est-elle pas un premier pas vers la préservation?

Laura OUDIN

21 villa Auguste Blanqui

75013 PARIS

E-mail: laura.oudin7@gmail.com

Le jardin partagé du Moulin Neuf : une enquête anthropologique pour une médiation au plus près de la population

CONTEXTE

Aborder le sujet du jardin partagé de Stains en adoptant une démarche anthropologique, c'est ouvrir le champ de la recherche et se munir d'outils afin d'analyser ce sujet. Ces outils, constituant la méthodologie propre à l'enquête anthropologique, sont caractérisés par la littérature scientifique, l'observation de terrain dite « observation participante » et les entretiens. Les données collectées sont ensuite interprétées grâce à des connaissances acquises dans la littérature scientifique. Nous présentons dans cet article nos analyses préliminaires, qui évoquent des premiers éléments de description ethnographique du terrain étudié, ainsi que notre interprétation des significations observées. Notre réflexion a largement été alimentée par les écrits de Clifford Geertz ou encore Paul Ricoeur, ce dernier définissant la *depth interpretation* comme « l'art du déchiffrement visant à déployer la pluralité des couches de signification » [1].

Nous avons ainsi tenté de saisir « ce à partir de quoi les gens perçoivent les choses comme ils les perçoivent, ce qui fait que les gens font ce qu'ils font, et cela sans se prendre nécessairement pour un indigène » [2]. Les données collectées lors des observations au jardin et des entretiens sont les matériaux à partir desquels il est possible d'élaborer une interprétation du terrain d'étude. Cette analyse n'est pas exhaustive mais a pour objectif de démontrer l'importance d'une enquête anthropologique comme outil visant à apporter des clés de compréhension d'une situation, afin d'y élaborer une action de médiation adaptée.

La restitution de notre travail s'articule autour de deux axes principaux, à savoir, l'étude des rites de passage et d'institution contenus dans le fait social du jardin partagé Moulin Neuf et l'interprétation des significations et référents culturels observables dans le projet du Moulin Neuf.

DES RITES DE PASSAGE ET D'INSTITUTION

Afin d'apporter un éclairage sur les manifestations sociales à l'œuvre dans le jardin partagé du Moulin Neuf, nous nous sommes inspirée des auteurs Arnold Van Gennep (1873-1957) et Pierre Bourdieu (1930-2002). Chacun d'eux a produit une théorie sur les rites obser-

vables dans nos sociétés contemporaines. La théorie de Van Gennep est dite des « rites de passage » (1909) et celle de Bourdieu des « rites d'institution » (1982). Bien que différentes, ces deux conceptualisations ne demeurent pas incompatibles.

[1] (synthèse et bibliographie: mémoire de Master 2 « Dynamiques culturelles », 2013 (Université Paris 13))

Des rites de passage

L'ethnologue français Arnold Van Gennep caractérise les différentes manifestations qui jalonnent le cycle de vie par des «rites de passage». Chaque rite se décompose en trois phases: séparation, marge, agrégation. Ces trois stades consécutifs permettent d'inscrire le rite dans le temps et dans l'espace. Il faut en conséquence considérer la valeur et le sens du fait social étudié ainsi que les faits précédents et subséquents. Le rite s'inscrit dans trois séquences-types (un avant, un pendant et un après) applicables à de nombreuses manifestations du social. Dans le cas du jardin partagé du Moulin Neuf, nous avons pu définir les trois phases du rite de passage, avec une première phase de «séparation» caractérisée par le statut de «simple habitante» pour les femmes qui prendront part au projet.

Lorsqu'une campagne de porte-à-porte a été lancée pour avertir de la création de ce jardin, les femmes ont été approchées comme de simples habitantes comme l'explique Hawa K.: «C'est Véronique qui est venue à la maison. Elle a frappé à la porte pour nous dire. Elle m'a demandé si j'étais intéressée. Et j'ai dit oui. Donc elle m'a demandé de signer, et j'ai signé.» Cette phrase

illustre la phase de «séparation», dire «oui» et «signer» confère à cette simple habitante un autre statut, celui d'une habitante en passe de prendre part au projet de jardin partagé.

La seconde phase, celle de «transition» ou de «marge» est celle observée entre mars et août 2013. Il s'agit de la période où les participantes deviennent d'apprenties jardinières. Elles assistent alors aux réunions relatives au projet, participent aux ateliers de jardinage et viennent au jardin le soir pour arroser les plantations. Même si la plupart des femmes participant au projet ont une expérience du jardinage dans leurs pays d'origine, elles assurent se sentir novices pour faire pousser des fruits et légumes sous les latitudes séquanodionysiennes. Cette période de transition est particulièrement intéressante puisqu'elle débouche sur la phase d'«agrégation» que nous caractérisons par le fait de devenir des jardinières sachant faire pousser des légumes en Île-de-France.

«Même si on ne cultive qu'une seule tomate, ça va être le bonheur pour nous.» [2]

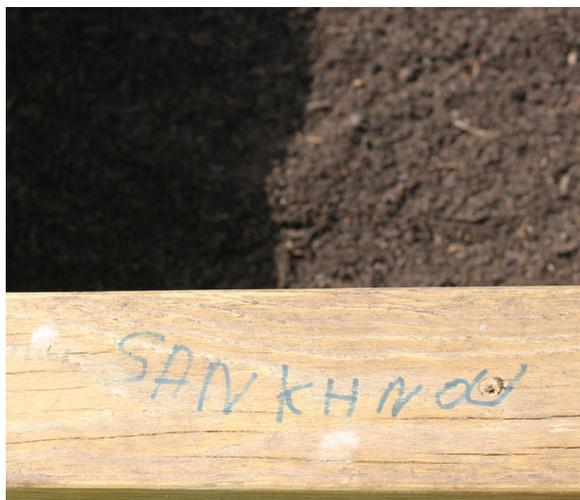
Des rites d'institution

Le sociologue français Pierre Bourdieu s'interroge quant à lui sur la fonction sociale du passage et avance que le rite endosse une double fonction. Sa première fonction est de conférer un nouveau statut à l'individu en passant par l'approbation d'un groupe ou d'une institution, et la seconde est de former une séparation entre l'individu et ceux qui n'ont pas été institués et qui ne le seront pas,

ou jamais. Dans la théorie bourdieusienne, le rite doit être légitimé par une autorité et cette dernière détient son pouvoir du fait que l'ensemble du groupe croit en elle. Aussi, dans notre étude, nous avons identifié trois rites d'institution à savoir, être institué «membre du jardin», être institué «référente de bac» et être institué «habitant du Moulin Neuf».

Être institué «membre du jardin»

Les habitantes qui ont franchi le pas de leur porte pour se rendre aux réunions d'élaboration du jardin partagé ont ainsi prouvé dans les faits leur intention de donner vie à ce projet. Pour rendre cette intention concrète, nous avons observé qu'un passage par la reconnaissance était nécessaire et elle est venue de l'écrit, comme souvent dans la culture française. Cette reconnaissance a eu lieu lors d'une des premières réunions du groupe (20/03/2013), qui a été organisée par le Lieu d'écoute et de rencontres du quartier (le LER, préfiguration d'un centre social au Moulin Neuf). L'objectif de cette rencontre était la rédaction de la charte du jardin ainsi que son règlement intérieur. Cette tâche semblait peu intéresser les femmes qui se dissipaient rapidement. Un employé du LER a alors proposé de «commencer par



© Laura OUDIN.

[2] Extrait de l'entretien avec Maimouna D.

partager les bacs». Les femmes se sont animées et ont indiqué leur nom et celui de celles avec qui elles voulaient partager le bac. Les discussions étaient vives et l'employé du LER notait les noms sur le tableau. Après une ultime question «on n'a oublié personne?», les six bacs étaient officiellement attribués à des propriétaires et les participants au jardin possédaient une parcelle à cultiver. Cette reconnaissance du statut de «membre du projet» a donc été délivrée à la fois par l'autorité du LER et par celle du groupe de femmes constitué autour du projet.

Plus tard, une fois les bacs installés, une réunion ultérieure a commencé par une visite du jardin, afin que chacun des six petits groupes constitués détermine quel serait son bac. Cette détermination était parfois préméditée, comme cela a été par exemple le cas pour Aïcha B. qui avait commencé depuis quelques semaines à entretenir le bac situé juste au-dessous de son balcon. Une fois le choix des bacs validé, un employé du LER,

muni d'un stylo, a écrit sur chacun des bacs le nom du référent du groupe. Nous avons alors observé que l'une des référentes avait ensuite pris l'initiative de réécrire son nom au marqueur. Cette action relevait de l'appropriation du bac, de la terre.

Si le rite d'institution se définit par sa fonction d'accorder un nouveau statut à l'individu, il est aussi déterminant dans la formation d'une séparation entre l'individu institué et celui qui ne l'est pas. En ce sens, le rite décrit ici crée un phénomène d'exclusion. Dans le quartier de Moulin Neuf, il existe des habitants qui prennent part au projet de jardin partagé et ceux qui n'en font pas partie. Maimouna D., référente d'un bac, explique: «On est ravi parce que les autres habitants de Moulin Neuf nous ont tous sauté dessus pour dire "Pourquoi on ne savait pas pour le jardin?" Il y a beaucoup de monde qui veut faire le jardin. On a dû faire une liste d'attente. S'ils [la ville de Stains, le bailleur I3F] donnent plus de place, on peut faire plus peut-être.»

La désignation des «référentes» des bacs du jardin partagé - © Laura OUDIN.



Être institué «référente»

Au moment de la répartition des bacs, les femmes du groupe et le LER ont exprimé la nécessité de nommer une personne référente par bac, ainsi qu'un suppléant. Chacun des petits groupes de femmes répartis par bac dispose d'une clé pour ouvrir le portail du jardin. Il a été décidé que le référent en aurait la responsabilité et s'engagerait à tenir la clé à disposition des autres femmes de son groupe. Choisir les référents n'a pas fait l'objet de beaucoup de discussion tant le groupe avait déjà identifié les personnes qui endosseraient ce rôle. Nous

avons en effet observé que les femmes nommées référentes s'étaient démarquées dès le début du projet par leur investissement et leurs prises de parole régulières. Afin de garder une trace écrite de ce nouveau statut, le LER a imprimé des contrats que chaque référente a dû signer afin d'attester son engagement. Puis un employé du LER, sur un ton solennel, a lu chaque contrat à haute voix, comme pour s'assurer que tout le monde en ait bien pris connaissance. La lecture du contrat s'est terminée par la remise de la clé à la référente concernée,

le tout accompagné des applaudissements de l'assemblée. La situation que nous décrivons apparaît extrêmement ritualisée avec «la signature», «la lecture à haute voix», «le ton solennel», et «les applaudissements». À la fin de ce rituel, les femmes qui ont été

nommées «référentes» par le groupe acquièrent officiellement ce statut grâce à la reconnaissance du LER. L'institution leur confère une place d'importance dans la structure du groupe.

L'inauguration du jardin partagé, le 14 juin 2013 - © Laura OUDIN.



Être instituée «habitante du Moulin Neuf»

Le rituel que nous allons maintenant décrire est celui qui s'est déroulé pendant l'inauguration du jardin partagé. L'événement s'est tenu le 14 juin 2013, en présence de trois élus de la mairie de Stains dont l'adjoint au maire à la jeunesse et au sport, référent pour le quartier de Moulin Neuf. Le bailleur I3F était représenté par son directeur de l'habitat et la presse locale couvrait l'événement. Les femmes du jardin sont venues en nombre et ce jour-là, la tenue vestimentaire avait une réelle signification. L'adjoint au maire a débuté son discours par ces mots : «Aujourd'hui je porte mon écharpe tricolore car il n'y a pas de petits événements ou de gros événements, tous ont leur importance.»[3] Il est vrai que le discours de l'adjoint au maire et son déplacement

au jardin avaient une signification particulière pour les femmes membres du projet. Elles ont vivement applaudi, exprimé leur joie et l'une d'entre elles s'est écriée : «Bienvenue à Moulin Neuf!».

Ce rituel s'apparente fortement à un rite d'institution où la Ville de Stains agit comme l'autorité instituante, en reconnaissant aux femmes leur statut d'«habitante du Moulin Neuf». Cette théorie est renforcée par les propos tenus par Hawa K., le 8 juillet 2013 : «On est content, on est content que la mairie ait amené ce projet dans notre cité. C'est important parce que moi je dis que la mairie elle pense à nous, nous qui habitons ici à Moulin Neuf.».

IDENTIFIER LES SIGNIFICATIONS ET RÉFÉRENTS CULTURELS

Prendre en compte la culture des femmes du jardin représente l'un des éléments déterminants de cette étude car nous avons la conviction que l'explication des référentiels et significations inhérents à la culture des personnes observées permet une meilleure connaissance du sujet. Les participantes du jardin sont exclu-

sivement issues de l'immigration et ne maîtrisent pas toujours le français. La majorité d'entre elles – dix-huit sur vingt-et-une jardinières – est originaire d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Sénégal, Mali) et trois viennent du Maghreb (Maroc et Tunisie).

[3] Discours de Julien LE GLOU, adjoint au maire de Stains, inauguration du jardin partagé du Moulin Neuf, 14/06/2013.

Un lieu pour se retrouver entre femmes

Interrogeant les femmes, nous les avons questionnées sur les raisons de leur participation au projet. Certaines ont d'abord mis en avant leur nostalgie de cultiver la terre: «J'ai dit oui parce que cela me rappelle au pays, quand j'étais jeune je faisais ça. Je partais aux champs. J'accompagnais ma grand-mère. J'ai fait ça jusqu'à avant de partir pour ici.»[4]

Mais très souvent, c'est une autre raison qui est évoquée, celle de créer un lieu pour se retrouver. Avant la création du jardin, les seuls endroits pour se rencontrer étaient en bas des immeubles et l'aménagement de ce jardin rassemble confirme Aissata T.: «Tous les soirs on vient arroser. C'est bien, on discute, tous les soirs on voit tout le monde. Ah bah s'il n'y a pas ça on

Savoirs d'ici et de là-bas

La seconde réflexion qu'il nous semblait important de relever est le va-et-vient continu entre «ici» et «là-bas» et notamment en ce qui concerne le savoir relatif au jardinage. «Ici», employé par les femmes, désigne la France et «là-bas» désigne «au pays», pays qui n'est que rarement précisé sauf si l'enquêteur ou l'enquêtrice pose la question. D'après les entretiens effectués, les femmes possèdent pratiquement toutes une expérience du jardinage «au pays»: «Je connais le jardin de quand on était au pays, là-bas» (Aissata T.). Elles développent d'ailleurs volontiers les techniques qu'elles avaient l'habitude d'employer ainsi que les outils utilisés et les plantes cultivées. Les explications se traduisent souvent par des gestes car les mots ne sont pas toujours faciles à trouver: «Chez moi, au pays, je prends le truc là, je ne sais pas comment ça s'appelle dans votre langue. Le truc donc pour faire un trou et

Faire cohabiter les savoirs

Le jardin, nous l'avons vu, représente un lieu de production de savoirs profanes. Cette situation ne veut pas dire que l'on doit se priver du savoir dit «expert». Il a d'ailleurs été plébiscité par les femmes du jardin qui exprimaient leur besoin d'être accompagnées dans leur apprentissage du jardinage en France. Les questions récurrentes concernaient le type de plantes à cultiver et le mode de culture, ainsi que le fonctionnement du compost. Cette réponse a été apportée en 2013 par le Département de la Seine-Saint-Denis sous la forme d'ateliers de jardinage animés par l'association Le «Sens de l'Humus». Participant à plusieurs de ces ateliers, nous remarquons la rapide dissipation des femmes et leur

ne voit pas tout le monde tous les jours!»

Ce lieu permettant de se retrouver en extérieur pour discuter et pour échanger n'est pas sans rappeler le rôle qu'occupe la place du village dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest. En France, ce rôle était historiquement rempli par la place de l'église mais, avec les mutations des modes de vie et le développement de l'urbanisme, elles ont peu à peu disparu.

Dans le quartier du Moulin Neuf, il n'existe pas de lieu de rassemblement, du moins pour les femmes. La plupart des espaces collectifs comme les petits îlots entre les immeubles sont investis par des hommes ou plus généralement par des jeunes de sexe masculin.

après je mets la graine dedans.» (Hawa K.).

Nous demandons alors «Donc vous savez jardiner?» et la même réponse revient en écho «Ah non, c'est pas pareil» et Maimouna D. développe: «Au pays, on a déjà fait mais pas en France ici. Ce n'est pas la même chose parce que là-bas c'est la saison des pluies qui commande comment on cultive. Ici c'est différent, avec le froid ce n'est pas pareil.» Le savoir-faire de ces femmes en matière de culture du sol serait donc conditionné par l'expérience qu'elles ont eue dans un milieu donné, il s'agit d'un savoir populaire. C'est l'usage, sur le long terme, du jardin partagé qui apportera à ces femmes le «savoir d'ici», c'est-à-dire le savoir de cultiver des légumes sur le sol français. Il est par ailleurs important d'ajouter que les savoirs populaires détenus par les femmes du jardin seraient à exploiter et mettre en valeur plutôt qu'à dénigrer comme elles semblent le faire.

tendance à discuter entre elles, obligeant l'animateur à les rappeler à l'ordre régulièrement. Cette situation peut s'expliquer selon nous, par deux facteurs: la non-maîtrise du français et la configuration maître-élèves de ces ateliers, dont les femmes du jardin n'ont peut être pas l'habitude. Les modes de transmission de savoirs sont différents selon les sociétés et si en France nous avons l'habitude de nous taire lorsqu'un expert parle c'est, probablement, parce que nous avons intégré le schéma maître-élèves inculqué à l'école dès le plus jeune âge. De plus, cette configuration, d'un sachant face à des non-sachants, est courante en France. On la retrouve à l'église ou au théâtre par exemple: l'expert

[4] Extrait de l'entretien avec Hawa K.

(maître, prêtre, comédien), le plus souvent sur un promontoire, fait face à un parterre d'ignorants silencieux. Pourtant une configuration d'interaction différente est à imaginer. Une configuration qui permettrait l'ef-

acement des frontières traditionnelles entre savoirs experts et savoirs profanes. Il s'agirait alors de mutualiser les savoirs afin d'envisager leur circulation plutôt que leur diffusion verticale.

© Laura OUDIN.



CONCLUSION

À l'issue de cette étude menée sur le jardin partagé de Moulin Neuf par le prisme de l'enquête anthropologique, nous constatons que les rites de passage et d'institution sont nombreux sur ce terrain d'étude. La description et l'interprétation de ces rituels permettent de mettre en évidence les changements de statut des participant(e)s au projet : être institué « membres », « référent(e)s », ou encore « habitant(e)s » de ce quartier de Stains. Ces rituels contemporains sont autant d'illustrations des nouvelles formes d'identité à l'œuvre

dans notre société et qui constituent des enjeux forts, mais souvent non exprimés. L'enquête anthropologique, qui permet de révéler ces éléments et de les contextualiser, offre alors la possibilité de comprendre leur influence sur le bon ou mauvais fonctionnement du jardin, dans ce cas précis. C'est en cela que ce type d'enquête, mené en préalable ou en accompagnement d'un tel projet peut participer à sa réussite et à mettre en place une médiation adaptée et au plus proche des attentes des participant(e)s.

BIBLIOGRAPHIE

1. RICCEUR Paul (1971). «The Model of the Text: Meaningful Action Considered as a Text», *Social Research*, XXXVIII, p.529-562, repris en français dans *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris: Le Seuil, 1986, p.183-211.
2. MARY André (1998). «De l'épaisseur de la description à la profondeur de l'interprétation», *Enquête* 6, p.52-72.